

Travail et mondialisation au Sénégal

Document de travail

Eveline BAUMANN
IRD Bondy, juin 1999
Mèl : eveline.baumann@ird.fr

Transferts de capitaux internationaux au gré des rentabilités à court terme, compétition impitoyable dans le négoce, délocalisation de la production vers des pays bénéficiant à la fois d'infrastructures de communication modernes, de ressources humaines qualifiées et d'un coût salarial faible. Voilà les associations que l'on est tenté de faire spontanément lorsqu'il est question de travail et mondialisation, associations qui rappellent en premier lieu les pays nouvellement industrialisés d'Asie et d'Amérique latine et leur articulation avec les pays de l'hémisphère nord.

Evoquer à ce propos un pays comme le Sénégal peut, *a priori*, étonner. En effet, pour des raisons liées à la structure de son économie, le Sénégal paraît très peu armé pour participer de manière active au processus de mondialisation. Six Sénégalais sur dix pratiquent la pêche ou cultivent la terre (essentiellement pour l'auto-consommation), entre huit et neuf sur dix ne possèdent aucun diplôme scolaire, un Dakarais sur deux est ouvrier non qualifié, le salariat dit moderne ne concerne qu'un pourcentage infime des actifs. Le ratio d'ouverture du pays est inférieur à la moyenne des autres membres de la zone CFA et les exportations réelles par habitant comptent parmi les plus faibles du monde. Leur niveau n'a guère progressé entre 1980 et 1996, alors que les exportations ont été multipliées par deux pour l'Amérique latine, voire par cinq pour l'Asie du Sud (BANQUE MONDIALE, 1997 : 71). Et tout compte fait, la dévaluation du Franc CFA, intervenue en janvier 1994, n'a pas provoqué le boom des exportations souhaité.

Ceci étant, l'évolution récente de l'économie sénégalaise doit bel et bien être rapprochée de la mondialisation et notamment de la « pensée unique » qui la sous-tend. Si les programmes d'ajustement structurel (PAS) — menés depuis bientôt vingt ans et expression par excellence de cette « pensée unique » — ont tout d'abord mis l'accent sur l'assainissement des finances publiques, la privatisation et la propagation d'une culture économique libérale, ils visent *in fine* l'intégration du Sénégal dans l'économie mondiale. Alors que les bailleurs de fonds, Banque mondiale en tête, octroient de nouveaux prêts à des conditionnalités de plus en plus centrées sur les activités exportatrices, vu les faibles dotations nationales en facteurs de production (capital, technologie), l'État sénégalais est amené à attirer des firmes étrangères. L'ouverture récente d'une bourse régionale est censée encourager ce processus. Désormais, des firmes étrangères sont présentes dans des secteurs aussi stratégiques que l'approvisionnement en eau et en électricité, la téléphonie, et sans doute bientôt

dans le transport urbain de Dakar, voire l'industrie arachidière, secteur clé de l'économie sénégalaise.

Pour que les capitaux étrangers trouvent des conditions suffisamment attractives, des aménagements préalables se sont avérés indispensables. Ils englobent des réformes juridiques censées mettre aux normes dites universelles les pratiques du milieu d'affaires, réformes dont celle du Code du travail n'est pas la moindre. Ce dispositif juridique, la présence de plus en plus massive d'organisations étrangères (firmes, ONG) ainsi que la circulation accélérée de l'information donnent lieu à des évolutions en profondeur : les acteurs économiques sont amenés à se conformer à des lois considérées comme étant celles du marché, ils sont confrontés à l'exigence de la compétitivité et doivent composer avec des règles susceptibles d'entrer en conflit avec les pratiques habituelles.

Il s'avère que, dans ce contexte, les décisions de politique économique visant le développement proprement dit sont mises sous tutelle. Ainsi, les mesures prônées en matière d'emploi manquent d'envergure et correspondent plus à un catalogue d'opérations en quête de financement qu'à un véritable projet s'inscrivant dans le temps. Alors que le taux d'activité augmente et le chômage régresse, les emplois sont essentiellement de type informel et précaire, situation pouvant être interprétée comme le reflet d'impératifs matériels qui engendreraient une attitude plus pragmatique par rapport au travail. Reste à savoir si les nouvelles orientations centrées sur l'exportation des services, orientations que semble prendre la politique économique du Sénégal iront davantage dans le sens du développement que dans celui de la mondialisation.

Après un aperçu sur les programmes d'ajustement structurel et leurs objectifs à court et à long terme (1 et 2), on présentera les implications de ces programmes sur l'économie sénégalaise (3 et 4). L'état actuel de l'emploi et les politiques menées dans ce domaine méritent une attention particulière (5 et 6). Enfin, on s'interrogera sur les ouvertures vers de nouvelles pistes (7) pour conclure sur le caractère éminemment politique des mesures suggérées par les bailleurs de fonds et reprises par les décideurs nationaux (8).

1 - Deux décennies d'ajustement structurel

Le Sénégal fut l'un des premiers pays à être « mis sous ajustement », tel un patient gravement malade. Il est vrai que dès les années soixante-dix, le tableau de bord de l'économie sénégalaise se présentait tel que des mesures d'assainissement devenaient inéluctables. Le pays était sur-endetté, son appareil productif sur-dimensionné par rapport au marché, les produits nationaux sur-protégés, de nombreuses entreprises caractérisées par des sur-effectifs. A cela s'ajoutait un appareil politico-administratif pléthorique dont certains membres semblaient gérer les fonds publics avec beaucoup de libertés¹.

¹ Voir à ce sujet le dossier relatif au Rapport de la Commission de vérification des comptes sur les sociétés nationales, publié les 6 et 7 janvier 1997 par le quotidien *Walfadjri*. Pour ce qui est de la

Quelles sont donc les grandes orientations des PAS ? Ces programmes visaient tout d'abord le rétablissement des grands équilibres macro-économiques, celui de la balance des paiements et celui des finances publiques. Pour cela, il s'agissait d'améliorer la productivité de l'agriculture et de l'industrie et de limiter les dépenses de l'État tout en orientant les finances publiques vers des dépenses propices à la croissance économique.

En ce qui concerne l'agriculture, les politiques s'organisaient autour du remplacement des structures étatiques, peu efficaces et trop lourdes pour le budget de l'État (Caisse de péréquation, structures de commercialisation et d'encadrement), de l'émergence d'organisations paysannes dynamiques (notamment dans la vallée du fleuve Sénégal) et de la promotion d'opérateurs privés dans la distribution des produits agricoles. Une politique des prix adéquate devait inciter les paysans à produire davantage et améliorer par là le pouvoir d'achat des populations vivant du travail de la terre.

Quant à l'industrie nationale dont la vocation majeure fut l'import-substitution, la nouvelle politique industrielle (NPI) — s'adressant essentiellement aux entreprises para-publiques — visait la redynamisation des structures de production. D'où des mesures censées déprotéger le secteur, encourager l'investissement, simplifier les démarches administratives et douanières et, moyennant incitations de toutes sortes, favoriser les exportations.

Dans l'optique d'assainissement, les privatisations jouent, bien entendu, un rôle central. Il est vrai qu'à la fin des années soixante-dix, près de 90 entreprises étaient contrôlées par l'État, contribuant à raison de 50 % à la valeur ajoutée du secteur moderne. Mais la moitié d'entre elles affichaient des résultats négatifs, car leurs politiques d'emploi et de prix répondaient plus à des considérations sociales et politiques qu'à un souci d'efficacité économique. La privatisation de ces entreprises devaient renverser l'ordre des priorités.

Pour ce qui est, enfin, de la fonction publique proprement dite, ses effectifs ont progressé de plus de 5,5 % par an entre 1972/73 et 1982/83 pour atteindre 67 000 en 1989, faisant de l'administration publique le premier pourvoyeur d'emplois dits modernes. Les rémunérations grevaient lourdement le budget de l'État. Les remèdes proposés contre cette hypothèque allaient des incitations au départ volontaire des fonctionnaires au quasi-arrêt des recrutements, en passant par le plan Sakho-Loum d'août 1993, amputant de 15 % les salaires de la fonction publique².

gestion des banques d'État, voir « Banques en faillite : 2,5 milliards pour 5 ministres », *Sud hebdo*, 8.8.91.

² Baisse cependant compensée l'année suivante, après la dévaluation du F.CFA.

2 - Des implications à long terme

Redynamiser l'appareil productif national et rendre plus opérationnelles les structures contrôlées par l'État, voilà les objectifs poursuivis dans un premier temps. Mais derrière ces objectifs à court terme se profilait dès le début un projet à long terme, celui d'attirer des investissements privés et d'insérer le pays davantage dans les échanges mondiaux. Compte tenu des faibles dotations en capital d'origine sénégalaise, susceptible de se diriger vers des domaines autres que celui, traditionnel, du commerce, il s'agissait de solliciter avant tout des firmes étrangères.

Pour cela, il devenait indispensable d'améliorer tout d'abord l'environnement institutionnel et de promouvoir ce qu'il est convenu d'appeler la « culture d'entreprise ». Des mesures censées lever les obstacles à la création d'unités de production et assurer leur bonne marche vont dans ce sens, que ces obstacles concernent le cadre juridique et réglementaire, l'implication des représentations professionnelles dans les négociations avec l'État, l'investissement, l'accès aux facteurs techniques de production, l'adoption de nouvelles technologies, etc. Le projet de renforcement du secteur privé, lancé en 1996 avec un crédit de 12,5 millions \$ octroyés par la Banque mondiale répond à ces préoccupations. Le projet compte quatre institutions : le Groupe de réflexion pour la compétitivité et la croissance (GRCC), la Fondation secteur privé (FSP), le Comité de réforme juridique (CRJ) et la Cellule de gestion et de contrôle du portefeuille de l'État. La Cellule d'appui à l'environnement de l'entreprise (CAEE), elle, est financée par la coopération française et veille, entre autres, à une meilleure circulation de l'information et à l'introduction de plus d'orthodoxie gestionnaire auprès des PME de la place, et ceci *via* les Centres de gestion agréée (CGA)³.

En ce qui concerne les outils susceptibles de promouvoir l'ouverture vers l'extérieur, on peut mentionner tout d'abord l'antenne dakaroise de la Bourse régionale des valeurs mobilières, antenne créée en 1998 et qui est désormais opérationnelle. L'OHADA (Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires), elle, vise l'harmonisation du dispositif juridique de quatorze pays africains⁴ (droit commercial, droit des sociétés, sûretés). L'installation d'une Cour d'arbitrage et de justice qui joue le rôle de Cour de cassation vient compléter ce dispositif. Enfin, le SYSCOA (Système de comptabilité ouest-africain) harmonise la gestion des entreprises implantées dans la sous-région. Le fondement est le même que celui qui anime l'OHADA : permettre aux investisseurs de trouver, au sein de la CEDEAO, les mêmes références juridiques et comptables.

Toujours dans le souci de favoriser l'investissement et de rassurer les entrepreneurs, on a assisté à une série de mesures telles que l'allègement des tarifs douaniers — ainsi, le matériel informatique importé bénéficie de

³ Cf. le dossier CAAE, 1997 et SAMB, LO, 1998.

⁴ Dont les neuf pays membre de la CEDEAO (Conférence économique des États d'Afrique de l'Ouest) : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo. Voir le site internet : www.primature/neuf/ohada.htm (consultation le 20.5.99).

l'exemption de droits de douane —, la création du statut des entreprises franches d'exportation, la réduction de l'impôt sur les sociétés, la simplification des démarches administratives lors de la création d'une entreprise (cf. le Guichet unique) ou de la passation de marchés (cf. le Trade Point Sénégal⁵).

Parmi les éléments correspondant à « l'impératif d'attractivité » par rapport aux investisseurs potentiels (LOSCH, 1998), le coût et la qualité des facteurs de production sont d'un intérêt primordial. Bien que s'inscrivant tout d'abord dans une politique de redéfinition des attributions de l'État, les privatisations intervenues récemment dans des secteurs aussi stratégiques que l'approvisionnement en eau et en électricité ainsi que les télécommunications doivent être interprétées aussi sous cet angle. Parmi les réformes engagées par les nouvelles sociétés, l'abaissement des prix et la création de nouveaux services attractifs, tout particulièrement dans la téléphonie, occupent un rôle central.

Enfin, l'aménagement du Code du travail du Sénégal fait, lui aussi, partie intégrante de cette politique favorable à l'entreprise privée. Il s'agissait d'introduire plus de flexibilité en élargissant le champ d'application du licenciement pour motifs économiques. Désormais quasiment tout licenciement peut être assimilé à un licenciement économique, à moins qu'il tienne directement à la personne du salarié : « Tout licenciement individuel ou collectif effectué par un employeur, et motivé par une difficulté économique ou une réorganisation intérieure constitue un licenciement pour motif économique. »⁶. Sauf pour les leaders syndicaux, l'autorisation préalable de l'inspection du travail n'est plus nécessaire.

3 - Les résultats mitigés ...

Deux décennies après la mise en œuvre des premiers programmes d'ajustement, l'économie du pays présente certains signes encourageants. Mais selon le point de vue que l'on adopte, celui de l'économiste soucieux des grands équilibres et de données macro-économiques lisses ou bien celui du consommateur sénégalais de situation moyenne, l'appréciation de la situation actuelle peut varier dans des proportions considérables ; et d'aucuns se demandent si le remède ne serait pas pire que le mal ...⁷.

Les observateurs de la première catégorie se félicitent d'« un net changement de cap des politiques macroéconomiques, tant dans leur formulation que dans leur exécution » (BANQUE MONDIALE, 1998 : 13). Ce constat s'appuie tout d'abord sur les résultats en matière d'afflux de capitaux étrangers vers des secteurs stratégiques. En effet, la distribution de l'eau est désormais assurée par

⁵ Site internet : www.tpsnet.org.

⁶ Cf. « Fallait-il avoir peur de la réforme de l'article 47 ? », *Le Soleil*, 10.4.98.

⁷ Pour une analyse critique de la politique menée par la Banque mondiale, voir les références de Bonnie CAMPBELL, Béatrice HIBOU et Charles KENNY citées en bibliographie. Voir également « L'État en voie de privatisation (Dossier) », *Politique africaine*, n° 73, mars 1999, pp. 6-121, ainsi qu'un ouvrage sous presse : B. HIBOU, *La privatisation des États*, Paris, Karthala.

la Saur (structure commune à Bouygues et EDF), le téléphone est contrôlé par France Câble et Radio (filiale de France Télécom), l'électricité par un groupe franco-québécois (Hydro-Québec et Elyo). D'autres privatisations sont à l'ordre du jour, celle des transports publics de Dakar (SOTRAC) et de la SONACOS (huile d'arachide), troisième entreprise industrielle du pays en termes de chiffre d'affaires (environ 100 milliards F.CFA, soit environ 152 millions d'Euro en 1996)⁸. D'ailleurs, même une structure d'arbitrage telle que l'Institut sénégalais de normalisation (devenu Association sénégalaise de normalisation) figure dès à présent parmi les opérateurs privés. D'une manière générale, il semble que la greffe du libéralisme ait pris. Cette évolution n'est pas seulement perceptible *de visu*, à travers l'apparition d'un grand nombre d'activités économiques de type plutôt informel (petits commerces, téléboutiques, ateliers d'artisan), elle se traduit aussi par des créations d'entreprises ayant pignon sur rue. Souvent, l'insécurité de l'emploi liée à la privatisation imminente ou la frustration créée par des lourdeurs dans des grandes sociétés libèrent des énergies, et d'anciens employés deviennent patrons d'une unité fournissant des services (d'entretien, de maintenance, de saisie de données informatiques, de consultance) à l'ancien employeur (BERG, 1997 : 39-40).

Ces mêmes observateurs, nationaux et internationaux, puisent leur satisfaction aussi dans des indicateurs macro-économiques classiques. La croissance du PIB tourne désormais autour de 5 %⁹. Tant l'investissement intérieur brut que l'investissement privé par rapport au PIB ont augmenté et en 1997, l'épargne privée représente près de 17 % du PIB (contre 13 % entre 1986 et 1990). Le déficit budgétaire a pu être ramené à 1,5 % du PIB et l'inflation représente moins de 3 % (données pour 1997). Bref, le Sénégal compte parmi les « bons élèves » des institutions internationales, ce qui lui a valu, en 1998, de nouveaux prêts au titre de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (85 milliards F.CFA, soit environ 130 millions Euro accordés par le FMI) et du Programme triennal d'investissements publics (1 200 milliards F.CFA, soit environ 1,8 milliard Euro concédés par le Groupe consultatif). Si les objectifs macro-économiques fixés par les PAS semblent atteints, on ne saurait cependant dire dans quelle mesure les progrès en question sont effectivement imputables aux politiques appliquées. Toutes les difficultés d'évaluation des politiques économiques sont là.

Mais on peut aussi être dubitatif par rapport à l'évolution récente du pays, car le niveau des indicateurs sociaux reste faible et surtout inférieur à celui enregistré dans des pays à niveau de revenu comparable (BANQUE MONDIALE, 1998 : Annexe B5). Il arrive que l'on invoque la parité — en 1960, année de l'indépendance — du PIB par habitant du Sénégal et celui de la Corée. Alors que

⁸ La privatisation de ces deux entreprises se heurte cependant à des difficultés. A propos de la SOTRAC, la RATP s'est désistée début 1999. La SONACOS, en termes de chiffre d'affaires dépassée de justesse par l'ICS (phosphates) et la SAR (raffinerie), semble difficilement trouver preneur. En effet lors du deuxième appel d'offres de mai 1999, aucun acquéreur potentiel s'est manifesté (« Sonacos : deuxième échec dans la privatisation », *Le Journal de l'Économie*, n° 168, 28.6.99).

⁹ Mais la croissance démographique est de 2,6 %. Sources pour ce paragraphe : BANQUE MONDIALE, 1997 et 1998 ; *Marchés tropicaux*, 1999.

l'on connaît le chemin impressionnant parcouru depuis par l'un des « tigres » asiatiques — et ceci malgré les aléas récents que l'on connaît —, le Sénégal compte toujours parmi les pays pauvres très endettés (PPTÉ).

Les populations semblent difficilement comprendre l'enthousiasme avec lequel les banquiers internationaux et décideurs nationaux annoncent, à grand renfort médiatique, le rétablissement des grands équilibres macro-économiques¹⁰. Pour la majorité des Sénégalais, la détérioration constante de leur situation matérielle — question sur laquelle on reviendra plus loin — leur interdit toute vision optimiste. Et n'eût été l'aide étrangère et l'intervention des ONG, les récentes politiques auraient eu des effets plus désastreux encore. On sait que l'approche de la plupart des bailleurs de fonds consiste à envisager le développement comme une simple question de techniques, ces dernières connaissant inévitablement des « ratés ». Les décideurs nationaux et internationaux, fidèles à leur vision economiciste des choses, assimilent ces phénomènes à des « coûts sociaux de l'ajustement structurel » qui appellent à leur tour des solutions techniques. Ces dernières s'articulent avec les PAS de manière à éviter toute remise en question des orientations macro-économiques d'ensemble ; elles prennent la forme des programmes de lutte contre la pauvreté, programmes en quelque sorte sous-traités aux ONG dont la création est particulièrement aisée¹¹. L'intervention des ONG se situe prioritairement dans les domaines de la santé et de l'éducation. Souvent, un volet proposant des micro-crédits sert de sésame auprès des populations cibles, sésame dont la dimension politique est manifeste (BAUMANN, 1998b).

Lorsque l'on s'interroge sur l'éducation, il s'avère qu'à Dakar, trois écoles élémentaires sur dix sont gérées par le secteur privé dont font partie les structures de type ONG¹². Les propos suivants tenus par *Le Soleil*, quotidien du Parti socialiste au pouvoir, en témoignent :

« On peut se demander non sans inquiétude rétrospective, dans quel état serait aujourd'hui notre système éducatif, sans l'appui conséquent des bailleurs qui y injectent la bagatelle de 100 milliards F.CFA¹³. Cet appui a permis la construction de 3 000 classes élémentaires équipées, le financement de centaines d'heures de formation de maîtres..., l'achat de matériels pédagogiques,

¹⁰ Cf. Samba Thiam, ancien représentant du FMI à Dakar dans *Le Journal de l'Économie*, n° 80, 12.8.97 : « Je pense d'abord que dans une dizaine d'années..., on parlera de certains tigres d'Afrique et j'ai la pleine conviction qu'un pays comme le Sénégal peut réellement faire partie du peloton de tête des pays leaders en Afrique. »

¹¹ Pour le décret régissant les ONG, voir le site internet du Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille, leur ministère de tutelle : www.primature.sn/mfef/devbmf.htm.

¹² Source : SENEGAL (Rép. du), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION. s.d. [1993] — *Statistiques scolaires et universitaires 1992/93*, 137 p. Pour les ONG intervenant dans l'enseignement, on peut citer notamment : Aide & Action, Acapes, Asafin, Grajates, Plan international.

¹³ Bien entendu, ces projets sont souvent pluriannuels. À titre de comparaison, pour l'exercice 1996/97, le budget du Ministère d'éducation nationale est de 87 milliards F.CFA (environ 130 millions d'Euro).

didactiques, et de manuels scolaires, ... » (« Livre blanc sur l'école : A la croisée des chemins », *Le Soleil*, 26.5.97).

Depuis que la décentralisation est devenue effective, la situation a apparemment empiré. De nombreux établissements scolaires ne sont plus en mesure de payer leurs frais de fonctionnement, faute de dotations de la part des communes désormais censées couvrir certaines dépenses¹⁴.

Dans l'autre domaine sensible, celui de la santé, l'amélioration de certains indices — espérance de vie, mortalité infantile — est également attribuée à la présence des ONG (BANQUE MONDIALE, 1995). Leur intervention est d'autant plus bénéfique que les établissements de santé privés ne sont accessibles qu'aux couches relativement aisées.

Plus généralement, certains services étatiques ne sont véritablement opérationnels que grâce à la présence, dans leurs locaux, de tel ou tel projet de développement disposant, lui, de moyens matériels tels que véhicules, télécommunications, matériel de traitement informatique et de reproduction, moyens dont bénéficie automatiquement la structure d'accueil¹⁵. Ceci n'a rien d'étonnant lorsque l'on connaît la faible marge de manœuvre qu'ont les ministères en matière d'investissements, étant donné la proportion importante que représentent, dans les budgets ministériels, les traitements des agents, et ceci malgré les efforts incontestables de compression de la masse salariale. À titre d'exemple, sur les 400 millions F.CFA (soit environ 610 000 Euro) octroyés en 1997 au Ministère du travail et de l'emploi, 85 % servaient à payer les salaires et la Direction de l'emploi disposait d'un budget de fonctionnement de 1,8 million F.CFA (environ 2 750 Euro)¹⁶.

4 - ... d'un ajustement par la main-d'œuvre

Le coût social élevé de l'ajustement structurel est largement imputable aux effets déflationnistes des PAS. En effet, ces programmes se sont soldés, du moins dans leur première phase, par la compression de la demande, liée notamment au grand nombre de « déflatés », comme les Sénégalais appellent, avec l'humour qui leur est propre, ceux qui sont mis collectivement au chômage. Autrement dit, les politiques pratiquées sous la houlette des bailleurs de fonds se sont traduites par un ajustement par la main-d'œuvre, facteur de production plus facile à « gérer » que les autres.

En ce qui concerne tout d'abord l'appareil industriel, vétuste et surdimensionné, l'impératif de compétitivité a amené les décideurs à pousser à

¹⁴ Cf. « An II de la décentralisation : Les écoles entre dèche et abandon », *Walfadjri*, 26.11.98.

¹⁵ La visite du site internet du Ministère de l'éducation nationale est instructive à cet égard : www.primature.sn/men/projets.htm. Voir également : www.primature.sn/mfef/coop.htm, pour le Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille.

¹⁶ Source : « Budget 97 : Des milliards de la diplomatie au saupoudrage des ministères », *Sud*, 7.12.96.

l'investissement en capital technique, surestimant — selon la logique mécaniste évoquée — le bien-fondé et les vertus développantes d'une telle mesure (BERG, 1992 ; VALETTE, 1990). Or, l'empressement des industriels à effectuer ces investissements productifs fut faible, car les véritables problèmes des unités de production n'étaient pas ceux que les décideurs avaient tendance à leur prêter : ils concernaient plutôt le coût élevé et la faible productivité de la main-d'œuvre¹⁷ et la cherté des facteurs techniques de production, surtout en comparaison avec les autres pays de la zone franc (CNPS/CNES, 1996). De plus, un certain nombre d'entreprises, celles qui travaillaient pour le marché domestique et étaient en même temps censées se préparer à la concurrence sur les marchés extérieurs, étaient pénalisées par l'ouverture des frontières aux importations bon marché, souvent d'origine asiatique. Agir sur les inputs techniques (eau, électricité) s'avéra d'autant plus délicat que, comme il a été souligné plus haut, ils étaient fournis par des sociétés nationales trop peu performantes pour se voir amputer des recettes. De même, il était exclu de revenir sur l'ouverture des frontières pour empêcher l'arrivée de produits hautement concurrentiels. Par conséquent, les réformes devaient se porter prioritairement sur la main-d'œuvre.

Cette même logique animait aussi l'État en tant qu'acteur économique. Nous avons vu qu'il ne s'engagea pas seulement dans un processus de privatisation des sociétés publiques et para-publiques, il veillait aussi à la limitation de ses propres dépenses d'investissement et de fonctionnement. Or, la compression, en-dessous d'un certain seuil, des dépenses d'équipement ainsi que des transferts est économiquement néfaste et même politiquement dangereuse. Par conséquent, l'attention devait se porter sur la masse salariale de la fonction publique, d'où les incitations au départ volontaire évoquées ci-dessus et l'arrêt des recrutements. Désormais, la masse salariale est à peine supérieure au tiers des recettes de l'État, alors qu'auparavant, elle pouvait atteindre la moitié (DURUFLE, 1994 ; *Marchés tropicaux*, 1999) et, en 1995, les agents de l'État sont légèrement moins nombreux qu'en 1989, soit 65 650 contre 67 000 (SENEGAL, 1995). Cette stagnation s'est d'ailleurs accompagnée d'un équilibrage en faveur des cadres. Si en 1983, on comptait 5 % des fonctionnaires dans la catégorie A — correspondant en gros aux diplômés de l'enseignement supérieur —, leur proportion atteint désormais 11 %. Il s'agit là d'une concession en faveur des nombreux diplômés de l'enseignement supérieur, groupe dont les décideurs ont intérêt à s'assurer l'adhésion.

Quant au nombre d'emplois concernés par les mesures déflationnistes, on ne dispose que d'estimations grossières. On peut évaluer à 5 400 le nombre d'emplois supprimés dans le secteur industriel (VALETTE, 1990), soit 20 % de ses effectifs. 4 000 départs volontaires ont été enregistrés dans la fonction publique. Environ 1 000 emplois auraient été sacrifiés suite à la restructuration bancaire¹⁸. Le chiffre de 20 000 emplois perdus, au cours des années quatre-vingt, dans le

¹⁷ Fin 1995, les salaires de la plupart des catégories de travailleurs du Sénégal sont les plus élevés de la zone franc (CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU SENEGAL, 1996 : 163-166).

¹⁸ « Ajustement, agriculture, emploi : Des Ong tirent les leçons », *Sud*, 15.11.93. L'article fait état de 16 200 pertes d'emplois jusqu'en 1992.

cadre de restructurations et de la libéralisation de l'économie paraît réaliste , chiffre qui correspondrait à 16 % des salariés du pays en 1990 (FALL, 1997 : 11).

Pour les travailleurs, privatisation équivaut souvent à menace de « déflation », d'où la fréquence des luttes sociales, surtout lorsque les travailleurs ont conscience de l'enjeu qu'ils présentent pour les pouvoirs publics. L'exemple le plus probant concerne incontestablement la SENELEC (production et distribution d'électricité), première entreprise sénégalaise en termes d'investissements et comptant des effectifs de plus de 2 000 personnes, entreprise qui devait être privatisée début 1999. A force de coupures de courant — une centaine d'heures entre février et juin 1997 —, les candidats au départ négocié ont pu imposer des conditions matérielles susceptibles de donner lieu à des créations d'entreprises. Ces conditions enviables et enviées faisaient régulièrement la une de la presse sénégalaise¹⁹.

Or, on ne s'y méprendra pas. L'expérience prouve que pour de nombreux candidats au départ volontaire, la décision de quitter leur emploi contre un pactole parfois impressionnant, ne les fait pas entrer dans l'eldorado des entrepreneurs prospères. L'exemple de cet ancien chauffeur de la fonction publique est tout sauf un cas isolé :

« "Moi qui ai travaillé jusque-là, sans jamais tenir 500 000 frs dans mes mains, me retrouver d'un seul coup avec trois millions et demi ! C'était gros, alléchant et finalement suicidaire." [...] *Sitôt la nouvelle connue, les parents sont venus de partout réclamer leur part de la manne. Le chauffeur au revenu de misère honni hier était subitement devenu le prince providentiel au gros cœur par qui se règlent les problèmes.* [...] "Ces trois millions sur lesquels j'ai sauté me causent aujourd'hui bien des soucis. J'ai perdu mon travail, ma deuxième épouse et le respect des miens." » (« Les naufragés du 'départ volontaire' », Cahiers et Spéciaux, *Le Soleil*, 11.8.98, www.primature.sn/lesoleil).

Le sort de la majorité des familles de condition plus modeste, qu'elles comptent des « déflatés » ou non, est bien moins spectaculaire. Les conditions de vie de ces familles s'opposent au satisfecit des grands ordonnateurs de l'ajustement structurel. En effet, un Sénégalais sur trois ne serait pas en mesure de couvrir ses besoins quotidiens en calories (BANQUE MONDIALE, 1995). Il semblerait aussi qu'au cours des années quatre-vingt, les foyers dépendant de salaires du secteur moderne, aient vu baisser leur pouvoir d'achat par tête de 30, voire de 40 %, phénomène auquel l'augmentation des personnes dépendantes n'est pas étranger (DURUFLE, 1994 : 77). Certes, on verra par la suite que le nombre des personnes à charge est en train de régresser, mais on n'en déduira

¹⁹ 300 travailleurs de la SONATEL ont bénéficié des mesures de départ volontaire : 60 mois de salaires bruts, sept ans de cotisations-retraite anticipées, franchise de 20 000 F.CFA sur les factures de téléphone, etc. Il semblerait que l'indemnité ait atteint 35 millions pour les cadres supérieurs (« Départs volontaires juteux à la SONATEL : 10 à 35 millions à chaque partant », *Sud*, 6.2.97). Pour les données relatives à la SONATEL, voir *Bulletin d'information économique* de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de la région de Dakar, semaine du 13 au 20 août 1997 (Spécial 27ème classement des industries).

pas pour autant une amélioration des conditions de vie au niveau individuel : des enquêtes menées à l'échelle nationale attestent une diminution du pouvoir d'achat de l'ordre de 2 % par an entre 1991 et 1994 (SENEGAL, 1997a : 67).

Quoi qu'il en soit, après deux décennies d'ajustements structurels dont l'une des pièces maîtresses fut la dévaluation du F.CFA, la Banque mondiale se félicite de la « brusque réduction des coûts de la main-d'œuvre au Sénégal, lesquels sont tombés en dessous de ceux des pays d'Asie de l'est à l'exception de l'Indonésie » (BANQUE MONDIALE, 1997 : 35, 100). Ceci étant, les salaires distribués par l'économie sénégalaise se situent, à quelques exceptions catégorielles près, toujours au-dessus de ceux des autres pays ouest-africains de la zone franc, et les charges salariales y sont les plus élevées (*ibid.* : 108). On peut craindre que cet état des choses ne suggère au patronat de nouvelles mesures réduisant le coût de la main-d'œuvre, et ceci d'autant plus que cette réduction répondrait parfaitement à « l'impératif d'attractivité » déjà évoqué.

5 - La situation de l'emploi

Pour mieux appréhender le contexte économique, il est instructif de regarder de plus près la situation de l'emploi tel qu'il se présente fin 1998/début 1999. D'un point de vue purement quantitatif, on peut observer certains signes d'amélioration. Derrière ces signes se cachent, cependant, des indices révélateurs d'une précarité incontestable.

Quelques remarques s'imposent tout d'abord à propos de la qualité des sources statistiques en matière d'emploi. Ces sources présentent des lacunes, et ceci d'autant plus que la Division de la statistique du travail (Ministère de l'emploi et du travail), dépourvue d'équipements informatiques, connaît selon toute évidence des difficultés pour suivre de près les évolutions en cours. Depuis 1987, l'État ne dispose plus du monopole en matière de placement de la main-d'œuvre et, par conséquent, les demandeurs d'emploi ne sont pas enregistrés systématiquement. Les cabinets de recrutement privés — leur progression numérique est remarquable²⁰ — ne sont pas tenus à communiquer le nombre de travailleurs répertoriés auprès d'eux. Par contre, il y a obligation de faire enregistrer les contrats de travail auprès de l'IPRES (Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal), institut dont les registres attestent une légère progression. En moyenne, 1 038 contrats ont été enregistrés par mois en 1998, contre 724 en 1993 et 607 en 1994, année de la dévaluation²¹.

Les données les plus complètes dont nous disposons en matière d'emploi, proviennent d'enquêtes statistiques récentes, à savoir

²⁰ On peut mentionner ATT, DIS, RMT, Eco-Afrique, Interim Service et, comme le dit l'un de mes interlocuteurs, haut fonctionnaire dans un ministère, un nombre « incontrôlable » d'intermédiaires *free lance*.

²¹ Pour 1998, la moyenne a été calculée pour la période allant de début mars au 10 décembre. Il n'est pas exclu que parmi les contrats enregistrés figurent des régularisations de contrats conclus de manière informelle. On y reviendra.

- l'Enquête emploi de 1991 (SENEGAL, 1991),
- l'Enquête sénégalaise auprès des ménages de 94/95, ESAM (SENEGAL, 1997a) ainsi que
- l'Enquête sur le secteur informel de 1996 (SENEGAL, 1997b)²².

Sur ces trois enquêtes, seule l'ESAM couvre l'ensemble du Sénégal, les deux autres (Enquête secteur informel et Enquête emploi) se limitent à la région de Dakar où résident 20 % des Sénégalais et plus de la moitié des citoyens du pays. C'est également dans la capitale que se trouvent concentrés les salariés et la moitié des fonctionnaires y résident.

On remarquera tout d'abord que depuis 1976, le taux d'activité des dakarois a tendance à progresser (Tableau 1). Ceci signifie que le nombre d'actifs — qu'ils soient occupés ou chômeurs — croît plus vite que le nombre des individus en âge de travailler. Cette progression est à mettre en relation avec une activité féminine accrue. En 1991, les femmes sont proportionnellement trois fois plus nombreuses à se déclarer actives que quinze ans auparavant. Tout porte à croire que cette évolution s'est poursuivie depuis. Il s'avère ensuite qu'après une aggravation inquiétante, le taux de chômage est revenu au niveau enregistré en 1976. L'affinement des méthodes d'enquête et une définition plus étroite du chômage par les acteurs économiques ne peuvent que partiellement expliquer ces résultats. Comme dans d'autres pays de la sous-région, la diminution du chômage n'est pas imputable à un décollage économique proprement dit, elle renvoie plutôt à une nécessité matérielle et à une attitude plus pragmatique par rapport aux activités économiques. Enfin, les ménages comptent moins de personnes à charge qu'auparavant. Si en 1976, le travailleur dakarois avait deux personnes en âge de travailler à sa charge, près de deux décennies plus tard, le taux est de 1,4. Malgré cela, comparé à la zone rurale, les citoyens actifs ont toujours deux fois plus de personnes à loger et à nourrir (SENEGAL, 1997a : 37). Ce fait mériterait d'être pris en compte lorsque l'on s'interroge sur la pauvreté et ses déterminants en fonction du milieu géographique.

²² D'autres renseignements figurent dans
 - le Recensement de la population du Sénégal (SENEGAL, 1993b) et dans
 - l'Enquête sur les priorités (SENEGAL, 1993a).

Des enquêtes relatives aux demandeurs d'emploi ont été menées début 1999 par le Ministère de l'emploi et du travail. Nous ne disposons pas encore des résultats de ces investigations.

Tableau 1 : L'emploi dans la région de Dakar, 1976 — 1994/95

	1976	1988	1991	1994/95	Indice 1976 - 1994/95 Base 100 = 1976
Pop. en âge de travailler	610 754	985 692	1 092 634	1 166 330	191
Actifs	245 263	421 727	585 222	577 687	236
dont occupés	204 395	323 236	442 132	483 039	236
chômeurs	40 868	98 491	143 090	94 648	232
Inactifs	365 491	563 965	507 412	588 643	161
Taux d'activité ²³	40,2	42,8	53,6	49,5	123
hommes	66,8	65,6	67,4	n.d.	
femmes	13,3	20	39,3	n.d.	
Taux de chômage ²⁴	16,7	23,4	24,4	16,4	98
hommes	17,6	23,4	23,2	n.d.	
femmes	12	23,1	26,6	n.d.	
Pers. prises en charge (inactifs, chômeurs) par 100 occupés	199	205	147	141	71

Sources : SENEGAL, 1991 (*Enquête emploi*) ; SENEGAL, 1993b (*Recensement 1988*) ; SENEGAL, 1997a (*ESAM*).

Peu de données existent permettant de connaître la composition de la main-d'œuvre en fonction du type d'emploi occupé. On sait seulement que dans la capitale, le salariat a régressé. Représentant 40 % en 1991, les salariés comptaient, en 1994/95, pour 35 % des actifs (SENEGAL, 1997a : 36). On peut aussi donner des informations plus récentes qui confirment cette diminution pour la période, restreinte il est vrai, de 1997 à 1998 (Tableau 2). D'après les sources du Guichet unique, service qui donne l'agrément aux projets bénéficiant des avantages du Code des investissements, il y aurait eu une régression non seulement du nombre des projets, mais aussi des investissements et des emplois à créer, et ceci notamment dans le secteur industriel. Il convient cependant de faire deux réserves. D'une part, il semblerait que les investisseurs potentiels sont de plus en plus nombreux à renoncer à des démarches auprès du Guichet unique pour recourir au régime du droit commun²⁵, évolution qui mériterait d'être approfondie. D'autre part, le nombre de projets agréés n'a qu'une valeur indicative, car les réalisations ne dépassent généralement pas de beaucoup les 50 %.

²³ Taux d'activité = population active / population en âge de travailler (10 ans et plus).

²⁴ Taux de chômage = population non occupée / population habituellement active.

²⁵ Cf. « L'investissement industriel baisse de 8,7 % en 1988 », *Le Journal de l'Économie*, n° 170, 12.7.99.

Tableau 2: Projets agréés par le Guichet unique au titre du Code des investissements, 1997 et 1998

	1997	1998	Diminution en %
Créations d'emplois prévues	5 648	4 059	28
dont industrie	3 223	1 632	49
Nombre de projets agréés	305	266	13
dont industrie	155	108	32
Investissements projetés (en mrd. F.CFA)	223,9	205	9
dont industrie	173	114	34

Source : *Le Journal de l'Économie*, n° 170, 12.7.99 (d'après des données du Guichet unique).

Sur le territoire national dans son ensemble, la proportion des salariés très faible. Lors du recensement national de 1988, les salariés du pays représentaient 5,6 % des actifs. Si l'on suppose que dans l'ensemble des régions, le salariat a régressé autant que dans la capitale, on peut estimer qu'au moment de l'enquête auprès des ménages (1994/95), sur les 2 915 000 actifs, environ 143 000 (soit moins de 5 %) ont occupé un emploi salarié, dont 66 000 dans l'administration publique.

Il paraît aussi instructif de s'interroger sur la répartition sectorielle des travailleurs telle qu'elle apparaît à travers l'Enquête emploi et l'ESAM (Tableau 3). Conformément à ce qui se passe dans d'autres pays de la sous-région, le secteur tertiaire joue un rôle prépondérant. Cette situation est largement due à la propension à exercer une activité commerciale (généralement de type informel) qui, dans de nombreux cas, ne nécessite pas beaucoup de qualifications et n'exige qu'une mise de fonds minimum, les marchandises proposées à la vente pouvant être acquises grâce au crédit fournisseur. Ceci étant, l'évolution des dernières années semble indiquer que de plus en plus d'individus se tournent vers la production de biens (couture, menuiserie), au détriment de la prestation de services. Voilà ce qu'indiquent les deux enquêtes menées en 1991 et en 1994/95, évolution qui mériterait cependant d'être confirmée par des investigations approfondies.

Tableau 3 : Population occupée et branches d'activité dans la région de Dakar

	1991 Effectifs	1991 en %	1994/95 Effectifs	1994/95 en %
agriculture, pêche, extraction	20 341	4,6	18 354	3,8
fabricat. produits aliment.	13 224	3,0	24 566	5,1
branches manufacturières	44 478	10,1	121 159	25,1
eau, électricité	4 033	0,9	3 040	0,6
BTP	21 765	4,9	28 105	5,8
commerce	124 494	28,2	123 266	25,5
restauration, hôtel	9 801	2,2	13 083	2,7
transport	30 200	6,8	26 638	5,5
banque, assurance	3 758	0,9	4 663	1,0
services domestiques et divers	120 386	27,2	80 681	16,7
administration publique	41 416	9,4	35 596	7,4
administration privée	3 581	0,8	1 341	0,3
organisation internat., ambassade	4 565	1,0	2 548	0,5
total	442 132	100	483 040	100

Sources : SENEGAL, 1991 (*Enquête emploi*) et SENEGAL, 1997a (*ESAM*)

Il serait erroné d'assimiler l'augmentation du taux d'activité et la diminution du chômage à une évolution positive pour la population occupée. D'une part, les emplois protégés correspondent de plus en plus à des situations exceptionnelles et se caractérisent souvent par des aléas de toutes sortes²⁶. D'autre part, comme ailleurs dans la sous-région, la régression du salariat va de pair avec une informalisation grandissante de l'emploi.

Prenons, en ce qui concerne le premier point, l'exemple de l'industrie où la situation des ouvriers est de plus en plus précaire : le personnel saisonnier et temporaire a tendance à augmenter, que ce soit en termes absolus ou relatifs²⁷. La présence grandissante de femmes, traditionnellement davantage exposées à la précarité que les hommes — elles sont embauchées dans les conserveries de poissons, activité saisonnière par excellence —, est pour quelque chose dans cette

²⁶ En effet, cette protection est toute relative, car il semblerait que bon nombre d'entreprises se soient abstenues de verser les cotisations sociales. De plus, la Caisse de sécurité sociale se caractériserait par une gestion dispendieuse, d'où le souci d'élargir la base de cotisation et de retarder l'âge de la retraite (55 ans) afin d'équilibrer les comptes. Cf. « Caisse de sécurité sociale », *Walfadjri*, 8.8.98.

²⁷ Sa proportion par rapport à l'ensemble des effectifs dans l'industrie est passée de 39 % en 1992 à 46 % en 1995 (PARTENAIRES, 1996).

évolution. La même tendance à la précarisation est perceptible dans le secteur des BTP.

La dégradation des conditions de l'emploi concerne d'ailleurs aussi bien les personnes peu qualifiées que celles dotées de diplômés universitaires, fréquemment accueillies à titre de stagiaires (BAUMANN, 1998b). Alors que le Code du travail sénégalais ne fait pas mention de ce type d'engagement, les diplômés en question ignorent jusqu'à la durée de leur « contrat » et leur rémunération. À l'issue du stage, les employeurs se contentent souvent de faire un « geste », de « donner quelque chose », en guise de reconnaissance. Bien entendu, certaines activités subissent d'importantes fluctuations saisonnières (expertise comptable, conseil de toutes sortes) et sont de ce fait amenées à recourir à la main-d'œuvre temporaire, faussement qualifiée de stagiaires. Il n'en reste pas moins que le système de stages tend à se généraliser dans des entreprises, si « formelles » soient-elles, et ceci pour des postes parfois stratégiques²⁸.

Quant à l'informalisation de l'économie, elle ne doit pas seulement être rapprochée de l'importance numérique des demandeurs d'emploi, mais aussi de leur niveau de qualifications relativement faible. Dans la capitale, les emplois non qualifiés sont de plus en plus nombreux. Si en 1991, la population occupée de Dakar était composée de 29 % d'ouvriers non qualifiés, leur proportion atteint 47 % en 1994/95 (SENEGAL, 1991 : 54 et 1997a : 38)²⁹. D'après l'ESAM, deux travailleurs dakarois sur trois exercent une activité informelle, avec tout ce que cela peut signifier comme précarité. Or, il semble que les chiffres annoncés soient largement sous-estimés. L'Enquête secteur informel, la première du genre qui soit aussi complète, pose le problème de sous-évaluation numérique des activités informelles, par opposition aux enquêtes d'emploi classiques. Alors que l'Enquête auprès des ménages (ESAM) dénombre moins de 500 000 Dakarois occupés (tous secteurs confondus), l'Enquête secteur informel, menée seulement deux ans plus tard, fait état de 665 000 Dakarois occupés dans les seules activités informelles ! Par conséquent, la précarité (relative aux revenus, mais aussi à la protection sociale), même si elle n'est pas l'attribut systématique de l'(auto-)emploi informel, semble être plus répandue que ne le laissent apercevoir certaines enquêtes (Tableau 4).

²⁸ Ainsi, telle société de télécommunications ayant pignon sur rue et dont le responsable du service commercial, diplômé d'un établissement d'enseignement supérieur privé, a le statut de stagiaire.

²⁹ Un document récent, s'appuyant sur des études de terrain, relate des expériences allant également dans ce sens (BANQUE MONDIALE, 1997 : 93-98).

Tableau 4 : Le secteur informel dans la région de Dakar, 1997

	Effectifs	Effectifs en % du total	Ch. d'affaires annuel en % du total	Rémunération annuelle en % du total
Transport	20 717	3	1,9	12
Commerce	129 721	20	89,8	34
Production de biens	404 079	61	4,5	36
Restauration	16 501	2	0,7	3
BTP	15 846	2	0,5	3
Services	78 271	12	2,6	12
Total soit	665 135	100	100 2 350 mrd F.CFA	100 51 mrd F.CFA

Source : SENEGAL, *Enquête secteur informel*, 1997b.

Tableau 5 : Les performances des activités informelles de production de biens et de services, Dakar 1997

	Effectifs % sur total (n = 535 400)	Chiffre d'aff. % sur total	Rémunération % sur total	Val. ajoutée annuelle % sur total	Productivité du travail = valeur ajoutée par travailleur
Production de biens	75	47	53	45	240 000
BTP	3	3	6	4	620 000
Transport	4	17	18	18	1 940 000
Restaurants	3	15	5	7	860 000
Services	15	18	18	26	720 000
Total en millions F.CFA	100	100 414 450	100 34 650	100 218 750	product. moyenne 410 000

Source : SENEGAL, 1997b (*Enquête secteur informel*)

Indépendamment des indications relatives à l'importance numérique des producteurs de biens et de services, l'Enquête secteur informel nous fournit des renseignements sur la productivité du travail. Ainsi, il semblerait que la productivité du travail soit particulièrement faible pour les producteurs de biens. Alors que la production occupe les trois quarts de la main-d'œuvre informelle (soit 400 000 individus dont 64 % se trouvent dans la boulangerie), elle créerait moins de la moitié de la valeur ajoutée (soit 240 000 F.CFA ou environ 370 Euro par an et par travailleur), et le travailleur ne tirerait de cette production qu'un revenu annuel moyen de 45 000 F.CFA, soit environ 70 Euro (Tableau 5). Cette interprétation appelle beaucoup de réserves, car elle se heurte à des limites liées à la méthodologie adoptée : implicitement, chaque travailleur est supposé exercer son métier informel à temps complet. Or, on sait que la souplesse de l'informel s'exprime aussi par rapport au rythme de l'activité et à son articulation avec d'autres occupations. Par conséquent, pour connaître la véritable productivité des activités en question, il faudrait procéder à un suivi minutieux de chaque individu, exigence difficilement compatible avec le type des investigations effectuées.

Il est vrai que les activités informelles peuvent générer des revenus supérieurs à ceux enregistrés dans l'économie dite formelle (CHARMES, 1996). Mais il paraît délicat de leur prêter des vertus disproportionnées comme ont tendance à le faire certains décideurs nationaux et un grand nombre de bailleurs de fonds. De même, le fait d'insister sur quelques rares *success-stories* et de voir dans le groupe des commerçants « baol-baol »³⁰ la pépinière de l'entrepreneuriat sénégalais, risque d'occulter la complexité des situations.

Le vécu quotidien de nombreux Dakarois vivant d'un métier informel — on pense surtout aux jeunes —, est marqué d'une grande précarité. Alors que l'on sait que le développement des unités informelles n'est pas réductible à une simple question de financement, on assiste à la multiplication des structures d'intermédiation financière censées stimuler leurs performances (BAUMANN, 1998a et 1999). Ces structures permettent aux bailleurs de s'assurer un droit de regard sur certains aspects de la politique économique et de prolonger leur présence dans le pays. Les candidats à la création d'entreprise misent souvent sur la constitution d'un GIE (groupement d'intérêt économique) pour être un interlocuteur valable aux yeux des structures de financement. Or, des idées trop vagues par rapport à leur projet et, partant, les difficultés liées au montage d'un dossier ne serait-ce que « micro-bancable » débouchent souvent sur un discours acerbe par rapport aux financiers qui « ne prêtent qu'aux riches »³¹. D'autres

³⁰ Originaires de la zone du Baol (Diourbel) et appartenant à la confrérie islamique des mourides, les « baol-baol » (ou « moudou-moudou ») ont des qualités entrepreneuriales incontestables dans leur domaine qui est celui du commerce. Mais hormis de rares exceptions (tel Serigne Mboup, patron du groupe CCBM, une société que certains observateurs verraient cotée à la bourse de Dakar), il n'y a pas de véritable tradition de conversion dans des activités de production. Cf. aussi « Montage d'entreprise : Les "modou" prennent leur temps », *Walfadjri*, 2.3.95. Pour une analyse historique, voir surtout MARFAING, SOW, 1999.

³¹ Cf. « Groupement d'intérêt économique : L'échec de la grande aventure », *Walfadjri*, 22.2.96 et dossier sur « Le monde prolifique des GIE », *Walfadjri*, 29.4.98.

encore espèrent pouvoir exécuter des petites tâches pour le compte d'un bureau d'étude ou d'une ONG (enquêtes, encadrement et sensibilisation des populations, organisations de rencontres avec les bailleurs, etc.). Les promesses d'embauche faites par les responsables de ces organisations ne sont suivies d'effet que dans des proportions subtilement dosées, permettant aux employeurs potentiels d'entretenir une clientèle de demandeurs de « petits boulots » et convainquant ces derniers que rien n'est possible sans l'appui d'un « grand quelqu'un ». De là à se lancer dans des démarches — généralement aussi infructueuses que coûteuses — pour chercher fortune et reconnaissance sociale par d'autres voies telles que l'émigration aux USA ou en Italie, il n'y a qu'un pas. D'où le succès de la Loterie permettant d'obtenir la fameuse « Green Card », privilège que les autorités américaines ont accordé à 4 000 Sénégalais en 1998³². D'où également l'attrait d'annonces parues dans la presse, proposant de l'emploi dans le cadre de « Croisières de luxe autour du monde »³³. Comme le résume un jeune diplômé d'un institut privé, âgé de 24 ans : « Me retiennent simplement au Sénégal le visa et le billet d'avion. »³⁴

La situation de l'emploi, caractérisée par la régression du chômage et l'engouement pour les activités informelles, est-elle spécifique au Sénégal ? Loin de là. Les données disponibles sur un certain nombre de pays de la sous-région tendent à confirmer les évolutions décrites ici (CHARMES, 1996). Il s'avère tout d'abord que lorsque les méthodes sont suffisamment affinées, le chômage réel est bien inférieur aux taux indiqués par les enquêtes classiques. La différence serait de près d'un tiers et s'explique notamment par la sous-estimation des activités informelles qui peuvent procurer des revenus à près de 80 % de la population active occupée non agricole³⁵. Par ailleurs, pour certains pays, on dispose de données permettant de retracer l'évolution de l'emploi informel. Il a tendance à prendre de l'ampleur et joue un rôle anti-cyclique par excellence : plus l'économie « officielle » se présente maussade, plus les activités informelles trouvent un écho favorable auprès des populations. En outre, les activités informelles sont souvent exercées à titre d'activité secondaire, pour compenser la restriction du pouvoir d'achat des salariés, et c'est grâce à ces compléments que les ménages arrivent à maintenir un niveau de vie acceptable. Enfin, l'entrée massive dans l'informel provoque « un équilibre du minimum de subsistance » (CHARMES, 1996 : 14) : tant les petits patrons que leurs éventuels employés sont frappés par le nivellement vers le bas de leurs revenus.

³² Source : documents provenant de l'Ambassade des USA à Dakar et « Loterie des visas pour les États-Unis : Les candidats deviennent timbrés », *Walfadjri*, 16.3.96. Voir également l'annonce de *Sud*, 10.12.98 proposant, contre la somme de 50 \$, l'intermédiation pour le tirage au sort.

³³ Parues dans *Sud*, 10 et 11.12.98, les annonceurs se proposant d'envoyer le dossier contre deux coupons-réponses internationaux, somme qui représente le salaire d'un journaliste.

³⁴ « A quoi rêvent les jeunes ? », *Walfadjri*, 17.8.98 (Internet, 21.8.98, www1.telecomplus.sn/walf).

³⁵ Les méthodes employées actuellement pour cerner cette question procèdent par soustraction, en comparant les sources exhaustives de la population active occupée (telles que les recensements) avec les sources d'enregistrement des salariés du secteur dit moderne (CHARMES, 1996).

6 - Mesures politiques et évolution de l'emploi

Il convient de se demander dans quelle mesure les évolutions décrites peuvent être interprétées comme la réponse active aux décisions prises par les instances nationales en matière d'emploi. Au Sénégal, des structures d'appui à l'emploi existent depuis les années quatre-vingt. Leurs interventions sont déterminées par des considérations à la fois économiques et politiques. On peut mentionner tout d'abord le mécontentement quasiment chronique des diplômés de l'enseignement supérieur, population se considérant traditionnellement comme la future élite du pays et réputée pour ses revendications exprimées parfois de manière virulente. Dès la fin des années soixante-dix, le chômage était en train de se répandre parmi ces diplômés — et tout particulièrement les économistes et juristes —, phénomène qui ne tarda pas à inquiéter les autorités et tout particulièrement le président Diouf. Ce dernier avait besoin de l'appui politique des intellectuels pour se faire confirmer dans ses fonctions, d'où la mise sur pied de l'« Opération maîtrisards » (BAUMANN, 1996 et 1998b). Ensuite, le conflit sénégal-mauritanien avec l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés que l'économie sénégalaise fut amenée à intégrer. Par ailleurs, les départs volontaires de la fonction publique et leur insertion dans d'autres secteurs économiques : leur nombre dépassait les 4 000. Et enfin, les mesures de privatisation : les décideurs, soucieux de transmettre des entreprises en bonne santé, procèdent généralement à des restructurations préalables accompagnées de compressions de personnel qu'il s'agit de diriger vers d'autres emplois.

Les solutions que les décideurs pensaient apporter à ces différentes situations eurent en général un dénominateur commun, la création d'entreprises avec la mise à disposition de fonds remboursables à des conditions souvent avantageuses. Les structures créées à cette fin ont changé de nom et de directives au gré des remaniements ministériels (DIRE, Direction d'insertion et de réinsertion ; CGE, Commissariat général de l'emploi ; CAPE, Cellule d'appui à la promotion de l'emploi ; etc.). Leurs performances restent modestes et on cherchera en vain des résultats concrets, chiffrés (NDAO, 1996). Absence de contrôle interne et de sanctions en cas de non-remboursement, manque de transparence par rapport aux critères d'octroi des prêts, inexistance de suivi des néo-entrepreneurs, etc. L'exemple le plus flagrant et le plus coûteux fut sans aucun doute l'« Opération maîtrisards », lancée dans une grande précipitation qui donna la mesure de l'urgence économique et du malaise politique.

L'expérience phare en matière de création d'emploi, expérience reprise dans d'autres pays de la sous-région, est l'AGETIP (Agence d'exécution des travaux d'intérêt public). Il s'agit d'une structure non-étatique de type ONG qui sous-traite au secteur privé des travaux d'utilité publique (génie civil, réhabilitation de bâtiments publics, etc.), ce qui limite sensiblement le coût des opérations³⁶. On ne saurait nier l'efficacité de l'AGETIP, que ce soit en termes

³⁶ Compte tenu de l'impartialité et de la transparence — autrement dit de l'absence de corruption —, il semblerait que « les prix unitaires [soient] inférieurs de 5 à 40 % à ceux que l'administration obtient par la voie d'appels d'offres officiels » (BANQUE MONDIALE, 1994 : 50). Pour une voix critique, cf. « Les artisans malades de l'Agetip », *Walfadjri*, 28.8.96.

d'attribution de marchés, d'introduction de plus de rigueur gestionnaire auprès des 600 entrepreneurs sollicités (sur 2 000 agréés), de la rémunération dans des délais raisonnables ou en termes d'utilité sociale des réalisations. Il n'en reste pas moins que quant à la création d'emploi, l'Agence peut seulement parer au plus pressé. En effet, elle crée surtout des emplois temporaires — 350 000 en sept ans — d'une durée souvent inférieure à un mois, alors que pour la même période, seulement 6 000 emplois permanents peuvent être portés à son actif³⁷.

Les pas les plus importants — ou du moins les plus commentés par les médias — ont été sans aucun doute faits en matière de législation et d'aménagement du Code du travail. Annoncés par les syndicats comme le début du règne de l'arbitraire absolu, les modifications n'ont pourtant pas eu les effets désastreux appréhendés. En effet, d'après les données officielles, on remarque même une diminution du nombre de licenciements pour motifs économiques, prononcés après la réforme en question (Tableau 6). Et *Le Soleil*, quotidien officiel, de se féliciter d'avoir eu raison par rapport au bien-fondé de la réforme à l'époque vivement combattue par les syndicats³⁸.

Tableau 6 : Licenciements économiques demandés et prononcés

	Demandes de licenciement éc.	Licenciements éc. prononcés
1992	535	232
1993	729	365
1994	599	424
1995	n.d.	364
1996	n.d.	102

Source : « Dossier sur le licenciement économique », *Le Soleil*, 10.3.98

Comment interpréter le faible recours à la formule du licenciement pour motifs économiques ? D'une part, l'aménagement du Code du travail est intervenu à un moment où l'essentiel des licenciements avait déjà été prononcé. A l'instar d'autres conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds (BERG, 1992), la mise en application tardive de cet aménagement peut être interprétée comme une mesure de retardement par rapport à une réforme jugée politiquement et humainement trop difficile à assumer. D'autre part, les sociétés ont pris l'habitude de proposer des départs négociés, propositions que les

³⁷ « Agetip : Projet social ou idéologique ? », *Walfadjri*, 27.6.96.

³⁸ Invités par *Le Soleil* à se prononcer sur les résultats de l'aménagement du Code du travail quatre ans après sa réforme, les responsables de deux grands syndicats n'auraient pas donné suite à la demande de rencontre : « Peut-être, est-il gênant pour des syndicalistes, d'ordinaire si volubiles, de revenir sur un passé aussi proche sans pouvoir dire "nous avons eu raison". » (« Dossier sur le licenciement économique », *Le Soleil*, 10.3.98).

intéressés semblent accepter d'autant plus volontiers que — comme ceci fut le cas, entre autres, à la SONATEL — les indemnités sont *a priori* suffisamment consistantes pour autoriser le démarrage de sa propre entreprise.

A l'opposé, contrairement à ce que les décideurs s'appliquaient à annoncer, la plus grande flexibilité du travail prévue par la loi n'a pas véritablement donné lieu à une quelconque progression du salariat. Selon certains interlocuteurs, les enregistrements de contrats de travail évoqués plus haut (p.12) doivent être imputés non à des créations *ex nihilo*, mais essentiellement à des régularisations imposées conformément à des initiatives de normalisation qui touchent aussi d'autres domaines de la vie économique³⁹.

Manifestement, le « mieux-aller » apparent en matière d'emploi est essentiellement imputable à l'informalisation des conditions de travail. Au lieu d'introduire la prétendue souplesse du marché, d'engendrer des entreprises et de donner lieu à des créations d'emploi, l'aménagement de la législation semble essentiellement viser deux objectifs : celui de satisfaire les exigences des bailleurs de fonds et celui de rassurer les investisseurs, qu'il s'agisse de nationaux ou d'étrangers.

Les véritables handicaps à l'entrepreneuriat et à la création d'emploi ne sont pas surmontés pour autant. Ces handicaps renvoient essentiellement aux démarches préalables à la création d'entreprises, démarches auprès des banques, de la douane ou de l'administration tout court, y compris celle du domaine industriel (Sodida) que l'État mit à la disposition des sociétés soucieuses de trouver des infrastructures adéquates. Ces démarches ressemblent à de véritables parcours du combattant susceptibles de décourager jusqu'aux investisseurs les plus décidés. Nombreuses sont les visites de chefs d'entreprises étrangères intéressés par une implantation au Sénégal. Ces visites bénéficient généralement d'une couverture médiatique impressionnante, mais elles ne sont que rarement suivies de réalisations concrètes. Ainsi, la presse sénégalaise a largement commenté l'exemple de la firme Tati qui souhaitait s'implanter à Dakar pour lui préférer, tout compte fait, Abidjan⁴⁰.

Les initiatives susceptibles de simplifier les formalités sont nombreuses, mais leur mise en pratique se heurte à des obstacles qui échappent au contrôle technocratique. En effet, toute simplification administrative se traduit par une atteinte à une multitude de parcelles de pouvoir détenues par les agents de l'État.

³⁹ Cf. aussi l'obligation d'inscription au NINEA qui a donné lieu, entre fin 1996 et fin 1997, à une multiplication par 3,6 des entreprises enregistrées (*Le Journal de l'Économie*, n° 109, 1er avril 1998).

⁴⁰ Cf. « Fabien Ouaki, PDG de Tati : "Je veux m'inspirer des bana-bana" », *Sud*, 22.2.97. Voir aussi « Le parcours du combattant », *Walfadjri*, 15.2.96 et « Le chemin parsemé d'embûches d'un promoteur », *Walfadjri*, 21.7.95. Ce dernier article est sans doute pour quelque chose dans le déblocage de la situation, relaté dans « Le Club des affaires : Ibrahim Sène, Pdg de Mac-Sports », *Sud*, 22.1.96. De même « Club des affaires. Ali Sow, PDG Plasti Dak : "J'ai beaucoup appris des Bamilékéés" », *Sud*, 26.2.96 et, enfin, « Investir au Sénégal : "Comme le parcours du combattant" », *Le Journal de l'Économie*, n° 149, 15 février 1999. L'article se réfère à une évaluation faite par le Service conseil pour l'investissement à l'étranger, structure commune à la Banque mondiale et la SFI.

Que ces parcelles de pouvoir correspondent à autant de rentes de situation, si modestes soient-elles, n'est pas un secret. Alors que les opérateurs sénégalais savent implicitement que les nombreuses démarches auprès des chefs, sous-chefs et autres adjoints de tel ou tel service font partie de l'habitus du monde des affaires sénégalais, on ne peut que s'étonner lorsque l'on apprend ceci :

« ... le Trade Point compte, à partir du 15 juillet prochain, lancer son système de dédouanement électronique. Innovation de taille, "le dédouanement se fera en quinze minutes, selon les techniciens de la structure". Si le Sénégal dispose d'une infrastructure, pour accélérer les formalités de dédouanement, "les investisseurs étrangers intéressés par la place de l'Uemoa préféreront s'installer à Dakar plutôt qu'ailleurs", a déclaré avec optimisme M. Diagne. »
(« Commerce électronique : Vers le dédouanement express au Trade Point », Le Journal de l'Économie, n° 167, 21.6.99)

7 - Les NTIC : opportunités économiques, convoitises politiques

Quelles sont les perspectives qui s'ouvrent à l'emploi au Sénégal ? Parmi les intentions politiques récentes, on peut signaler l'adoption d'un Plan d'Action pour l'Emploi (SENEGAL, 1998). Certes, plusieurs conseils interministériels ont placé l'emploi au centre de leurs débats (1992, 1993), mais le plan en question est le premier document de ce type, primeur dont le caractère tardif est, entre autres, imputable à la faiblesse institutionnelle du Ministère de l'emploi et du travail par rapport à un Ministère de l'économie, des finances et du plan particulièrement puissant. Il s'agit avant tout d'un catalogue d'opérations en attente de financements, opérations ciblant les jeunes et les femmes, soit les trois quarts de la population sénégalaise. Il paraît difficile d'en déceler un véritable projet politique d'ensemble. Chose étonnante : validé dix mois après la publication des résultats de l'ESAM (SENEGAL, 1997a), le Plan ne tient pas compte de la situation de l'emploi telle qu'elle est décrite dans l'enquête en question. Évitant toute référence aux taux d'activité et de chômage et esquivant toute interrogation au sujet des évolutions récentes, le document souligne, entre autres, la « croissance exponentielle » du secteur informel (p. 9), insiste sur « l'expansion continue du segment du marché des emplois atypiques » (p. 31) et se contente enfin d'extrapolations chiffrées discutables (annexes). Le Plan a cependant le mérite d'évoquer l'ambiguïté qui réside dans l'opposition entre, d'une part, le souci de créer des emplois en grand nombre et, d'autre part, les initiatives visant à augmenter la productivité du travail et à utiliser des technologies peu utilisatrices de main-d'œuvre.

En effet, les bailleurs de fonds tout comme le gouvernement du Sénégal misent depuis peu sur le développement de l'exportation de services, notamment en relation avec les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC)⁴¹, pari non dénué d'ambiguïté. Il est vrai que les exportations traditionnelles du pays se heurtent à un essoufflement évident. En ce qui

⁴¹ Les autres créneaux supposés porteurs concernent les produits manufacturiers simples et l'horticulture.

concerne le poisson, la compétition sur le marché de l'Union européenne s'intensifie et le Sénégal doit affronter des concurrents tel que la Thaïlande dont les exportations bénéficient d'une monnaie nationale fortement dépréciée⁴². De même, les produits arachidières sont exposés à une forte concurrence à laquelle le Sénégal pourra difficilement faire face. Quant aux phosphates, la part de marché détenue par le Sénégal risque d'être partiellement gagnée par des pays tels que le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et la Chine.

Les avantages comparatifs du pays dans le domaine des NTIC sont manifestes, tant en ce qui concerne ces technologies mêmes que les ressources humaines nécessaires à leur exploitation. Le secteur des télécommunications, secteur particulièrement prospère depuis peu, fournit des services qui cherchent leur égal dans la zone de l'UEMOA — le réseau public est numérisé à 92 % — et le taux de pénétration est plus satisfaisant qu'ailleurs⁴³. Les prix pratiqués par la SONATEL sont les plus compétitifs en Afrique subsaharienne⁴⁴. En ce qui concerne le matériel informatique, le nombre d'ordinateurs personnels est relativement élevé⁴⁵. La tendance à l'équipement a de fortes chances de se perpétuer, car désormais le matériel informatique, classé dans la catégorie des « produits prioritaires », bénéficie de l'exonération des droits de douane, mesure ayant provoqué, en avril 1998, une baisse des prix au consommateur d'environ 15 %⁴⁶. Quant aux ressources humaines, la main-d'œuvre sénégalaise intervenant dans le domaine informatique semble relativement bien formée, ce qui ajoute aux potentialités des travailleurs dakarois dont 20 % ont bénéficié d'une formation secondaire. Le dernier atout, et non le moindre, concerne la proximité géographique (quasiment pas de décalage horaire) et culturelle avec la France, deux éléments propices aux communications.

⁴² Avant la crise financière qui a traversé certains pays asiatiques, la Thaïlande a déjà bénéficié d'un avantage comparatif. Par kilogramme de thon mis en boîte, le coût de la main-d'œuvre thaïlandaise était de moitié inférieur, ce qui rendait le poisson thaïlandais importé en France plus compétitif que le poisson sénégalais, et ceci malgré l'absence de subvention pour les produits thaïlandais. (J. P. BARBIER, *Réflexions sur la compétitivité, comparaisons Afrique-Asie*. Paris, CCCE, mai 1989, cité par BERTHELEMY, 1996 : 117).

⁴³ Cf. « SONATEL : Résultats et dividendes 1997 », *Le Soleil*, 28.5.98 et « La SONATEL présente ses résultats 1998 : Croissance et rentabilité renforcées », *Le Journal de l'Économie*, n° 160, 3.5.1999. Entre 1996 et 1997, le bénéfice net après impôts a progressé de 138 %, entre 1997 et 1998 de 21 %. La téléphonie mobile représente, en 1998, plus de 7 % du chiffre d'affaires.

⁴⁴ Cf. « Telecoms : La Sonatel baisse ses tarifs », *Le Journal de l'Économie*, n° 169, 5.7.99 : Désormais la communication téléphonique du Sénégal vers les États-Unis, le Canada ou l'Europe de l'Ouest (hormis la France) coûte 655 F.CFA par minute, vers la France 600 F.CFA, vers les autres pays africains 340 F.CFA. En Côte-d'Ivoire, la communication vers le Sénégal est facturée à 535 F.CFA, au Mali à 705 F.CFA.

⁴⁵ Avec 7,2 ordinateurs pour 1 000 habitants (1995), le taux est plus élevé qu'en Tunisie (6,7), Inde (1,3), Indonésie (3,7) (BANQUE MONDIALE, 1997).

⁴⁶ Loi 98-36 du 17 avril 1998. Cf. « Dossier sur la réduction des tarifs douaniers », *Le Soleil*, 26.5.98 ; « Baisse des droits de douane : Les commerçants font la moue », *Walfadjri*, 24.4.98 ; « L'ordinateur n'est plus un produit de luxe », *Sud*, 21.4.98. Le manque à gagner pour l'État est évalué à plus de 100 milliards pour les trois premières années, manque compensé par l'Union européenne, la Banque mondiale et le FMI (« Droits de douane : Baisse effective », *Le Soleil*, 20.4.98).

Or, pour que les NTIC puissent effectivement être à l'origine d'un boom des exportations, leur croissance doit afficher des taux hors du commun dans le Sénégal actuel. L'argumentaire de la Banque mondiale est le suivant :

« A quelle vitesse est-ce que les exportations non traditionnelles devraient alors croître afin d'assurer une accélération du taux global de croissance des exportations ? Supposons que le taux visé soit de 20 pour-cent par an ... pendant 10 ans — soit une croissance juste suffisante pour rétablir la part que représentaient les exportations sénégalaises dans les exportations mondiales pendant les années 60. Supposons aussi que les exportations traditionnelles ... augmentent à un rythme modique, par exemple 5 pour-cent. ... Dans les premières années, les exportations non traditionnelles doivent croître à un taux de 80 pour-cent, et ensuite maintenir des taux de croissance de 35 pour-cent pour la fin de la période. » (BANQUE MONDIALE, 1997 : 52)

Pour le moment on n'est pas encore là. Et les auteurs du Plan d'action pour l'emploi, eux, sont plus modestes lorsqu'ils écrivent :

« Sous réserve de confirmation ultérieure, les sous-branches de la confection de vêtement, le montage d'équipements électroniques (micro-ordinateurs par exemple) et la fourniture de services informatiques de base (programmation, saisie de données) peuvent être utilement investies ... » (SENEGAL, 1998 : 33)

On sait que, du moins dans un premier temps, les NTIC détruisent plus d'emplois qu'ils ne créent. En ce qui concerne le Sénégal, compte tenu des lacunes statistiques évoquées, des études sur les destructions d'emplois font défaut. On dispose cependant de certains indices quant à l'importance numérique des métiers émergents créés. Ainsi, la présence massive des boutiques offrant des services téléphoniques est non seulement perceptible *de visu*, elles se traduit aussi dans les statistiques récentes, car l'Enquête secteur informel comporte la rubrique « télécentre ». Par rapport à l'ensemble des services produits dans la capitale sénégalaise, les télécentres emploient 6 % des effectifs (soit 4 670 personnes), leur chiffre d'affaires représente 11 % — suivant la teinture et la coiffure —, les salaires distribués correspondent à 15 %. Activité de proximité par excellence, les télécentres ne fournissent pas seulement des services de téléphonie. Souvent ils sont aussi dotés de télécopieurs, de photocopieurs et d'ordinateurs susceptibles de faire des travaux de traitement de texte⁴⁷.

D'envergure modeste, fréquemment hébergées dans un garage attenant au domicile, ces petites unités situées en bas de gamme des activités liées aux NTIC jouent un rôle non négligeable dans la vulgarisation des technologies de pointe. Il existe par ailleurs des tentatives pour hisser ce type d'unités à un niveau plus formel. Ainsi, avec l'appui de la Fondation Friedrich Ebert — fondation

⁴⁷ Ceci étant, comme dans d'autres domaines, l'ostentation et l'effet mimétique sont une réalité. On dirait que tout propriétaire de télécentre qui se respecte propose des services bureautiques, notamment si son local est situé en centre ville. Mais il s'avère très souvent, que le fax ou la photocopieuse « vient tout juste de tomber en panne » ...

allemande d'obédience socialiste —, les anciens employés de la SONATEL — surtout de sexe féminin — ont été incités à créer leur propre entreprise en relation avec les compétences acquises au sein de la société de télécommunication⁴⁸. Que ce soit par aversion au risque ou par souci de rester dans des métiers classiques (tel le commerce) pour ne pas inutilement attirer la jalousie de l'environnement social, il semblerait que l'initiative n'ait rencontré qu'un succès tout relatif.

Par contre, un certain nombre de jeunes entrepreneurs, généralement formés dans des universités européennes, se sont lancés dans des activités étroitement liées aux NTIC, activités haut de gamme cette fois-ci. On ne peut que s'étonner de la rapidité avec laquelle se mettent en place des serveurs vocaux⁴⁹, s'installent des sociétés spécialisées en informatique [2]⁵⁰, se multiplient les fournisseurs d'accès à internet — le Sénégal y est relié depuis mars 1996 —, s'ouvrent des cybercafés et se créent des entreprises exportatrices de services⁵¹. Parmi les expériences sans doute riches d'avenir, on peut signaler Alphacad, filiale d'une société française, qui s'est spécialisée dans la numérisation de plans de bâtiments et qui collabore à un programme de gestion du patrimoine public français. Bien entendu, l'enseignement n'est pas en reste. Le foisonnement d'établissements privés proposant des formations en informatique est impressionnant⁵². L'expérience la plus prometteuse semble être Sup Média, établissement de multi-média implanté depuis fin 1998 à Saint-Louis. Cette école, la première de son genre au Sénégal, fait partie du groupe ISM (Institut supérieur de management) qui a déjà fait ses preuves dans la capitale. Misant sur la présence de nombreuses ONG et sur les potentialités économiques de la vallée du Sénégal, Sup Média se veut, à moyen terme, être le centre d'animation d'un pôle technologique.

Les initiatives en matière de NTIC sont vivement encouragées par les autorités du pays qui pratiquent à leur tour la transparence électronique à travers leurs sites propres⁵³. *Le Soleil*, quotidien officiel, leur sert de porte-parole

⁴⁸ Cf. FONDATION FRIEDRICH EBERT, *Séminaire-atelier sur : 'Implication des femmes de la SONATEL dans les métiers émergents des nouvelles technologies de l'information et de la communication'*. Rapport de synthèse. Dakar, 26/27.9.98. Voir aussi BERG, 1997 : annexe 3.

⁴⁹ Ce ne sont pas seulement les banques, les médias écrits, les radios, la télévision, les ONG, les établissements d'enseignements privés (cf. le 628.75.74 pour l'Institut supérieur de management et le 628.75.01 pour l'École supérieure d'informatique et de gestion) qui en disposent, mais aussi la police et la Présidence de la République. Ces serveurs donnent des renseignements sur la vie pratique, organisent des jeux à Noël, des concours lors de compétitions sportives, etc.

⁵⁰ Les références entre parenthèses carrées renvoient aux dossiers du quotidien *Le Soleil*, dossiers consultés par internet et référencés en fin du texte.

⁵¹ L'une des délocalisations concerne le minitel rose. Selon des informations confidentielles et concordantes, une centaine de personnes répondent, par clavier interposé, aux desiderata de clients résidant dans l'hexagone qui, bien entendu, ignorent que des milliers de kilomètres les séparent de l'objet de leurs désirs.

⁵² Cf. *Carrières. Le guide de l'étudiant 1998*. Dakar, Imprimerie EXCAF Éditions, 79 p.

⁵³ Voir les sites ministériels cités dans ce texte, ainsi que www.primature.sn. L'exemple le plus frappant en matière de transparence est sans doute la mise sur le web du fichier électoral. Les partis politiques ne sont d'ailleurs pas en reste (www.telecomplus.sn/ps, www.ajpads.org), ni la confrérie des mourides (www1.telecomplus.sn/touba) et encore moins certaines ONG

privilegié. Les nombreux dossiers consacrés aux NTIC présentent les nouveaux moyens de communication, internet en tête, comme le « must » de cette fin de millénaire, un moyen de lutte contre l'exclusion « qui risque d'être encore plus prononcée si l'Afrique ne profite pas des autoroutes de l'information pour rejoindre les autoroutes du développement » [12 : 1]. Tantôt on espère faire de Dakar un « centre naturel de services » susceptible de contribuer au développement de logiciels et à des délocalisations de toutes sortes (saisie, traductions, etc. ; cf. [4]), tantôt on souligne les vertus démocratisantes et civilisatrices du *web*.

Le domaine des NTIC est, bien entendu, un objet d'intérêt primordial, voire de convoitises pour les « partenaires du développement » qui voient dans le caractère prétendument démocratisant des NTIC une justification humanitaire de leur intervention massive. Pour cela, ils trouvent des relais de choix dans les ONG de la place censées s'initier, elles aussi, au *web*⁵⁴. Parmi les promoteurs institutionnels étrangers, on signalera tout d'abord la Banque mondiale avec son programme « infoDev »⁵⁵ et l'initiative « World Links for Development » [13]. Les intentions civilisatrices ne font pas de doute lorsque la Banque mondiale projette relier à internet des établissements scolaires du pays :

« ... l'école sénégalaise doit aujourd'hui atteindre les normes internationales et améliorer les performances des élèves, des étudiants et des enseignants, s'adapter au rythme d'un monde caractérisé par la civilisation de l'informatique. » [13 : 4]

Que le domaine de l'enseignement joue un rôle central est évident. Ainsi, conformément à sa mission, l'AUF (Agence universitaire de la francophonie)⁵⁶ intervient dans le domaine d'une université virtuelle [5]. Avec son programme Acacia (Les Communautés et la Société de l'Information en Afrique), le CRDI (Centre de Recherches pour le Développement International, coopération canadienne)⁵⁷ convoite une couverture géographique aussi grande que possible ; il s'agit là sans doute de l'initiative la plus avancée. L'objectif poursuivi est ambitieux : faire le grand écart entre « le respect des valeurs endogènes » et l'appropriation des NTIC par les communautés rurales. Les interventions devront se situer dans des domaines aussi divers que l'enseignement, la sensibilisation aux relations de genre, la formation des élus locaux, la communication administrative, la gestion des affaires publiques, etc.

Alors que les Sénégalais fêtent l'internet [11], on peut être perplexe face aux vertus que certains commentateurs prêtent à cet instrument de communication : alerte des populations rurales en cas de feux de brousse,

(www.enda.sn). Voir également le moteur de recherche www.sentoo.sn.

⁵⁴ A titre d'exemple, le GADEC (Groupe d'action pour le développement communautaire), « ONG locale de paysans et d'intellectuels engagés », partenaire du programme Acacia présenté plus loin.

⁵⁵ www.worldbank.org/infodev.

⁵⁶ www.aupelf-uref.org/uvf.

⁵⁷ www.idrc.ca/acacia. Les informations proviennent aussi de la plaquette de présentation du programme et du *Bulletin de liaison des acteurs de la Stratégie Acacia-Sénégal*, n° 2, juin 1998.

consultations médicales à distance, information des associations paysannes au sujet des cours des denrées de premières nécessité [8 : 3]. Perplexité d'autant plus grande que tout semble être fait pour occulter un handicap matériel de taille : pour être branché sur le réseau des réseaux, il faut tout d'abord être relié au réseau ... électrique⁵⁸. Or, à peine plus d'un quart des ménages sénégalais s'éclairent à l'électricité, en milieu rural seulement 2,3 % profitent de ce privilège (SENEGAL, 1997a : 60).

En ce qui concerne les Sénégalais utilisant effectivement internet, ils auraient été entre 3 et 4 000 en 1998 [1 : 3]. Mais parmi eux, nombreux sont ceux qui se connectent à partir de leur lieu du travail, car *surfer* sur le *web* coûte cher. L'abonnement et l'utilisation quotidienne pendant une heure, par exemple, coûte environ 130 000 F.CFA (environ 200 Euro) par mois, soit le salaire d'un cadre moyen. La cherté de l'accès handicape aussi les entreprises susceptibles de s'engager dans cette voix.

A l'heure actuelle, les NTIC semblent loin d'être une niche économique susceptible de faire décoller l'économie sénégalaise. Une grande fragilité caractérise ce sous-secteur, fragilité d'autant plus grande que le marché intérieur est limité, que l'accès aux services proposés reste encore coûteux et qu'enfin le coût de la main-d'œuvre sénégalaise reste élevée, quoi qu'en pense le « goorgoorlu »⁵⁹ de la rue. Les NTIC continuent cependant à représenter un enjeu de taille pour les pays exportateurs de technologies de pointe. En résumé, si l'on peut rester plus que dubitatif par rapport au rôle économique que représentent les NTIC pour le Sénégal, une chose est certaine : le discours et les sollicitations de toutes sortes qui entourent ces technologies font partie d'un dispositif politique plus général, celui d'obtenir l'adhésion des pays en développement à des idées qui se prétendent être universellement valables et qui font abstraction des trajectoires spécifiques des pays.

⁵⁸ « L'intérêt de l'expérience en cours dans la région de Tambacounda réside aussi dans la manière dont le projet [Gestion et réhabilitation des terroirs villageois, programme Acacia] va franchir *certaines obstacles "techniques" à sa mise en place, notamment la source d'énergie* pour alimenter les installations dans les communautés villageoises qui ne sont pas reliées au réseau électrique. Autant de défis à relever en deux ans pour faire la preuve que l'Internet n'est pas un outil pour le confort des citadins, mais qu'il peut bel et bien "révolutionner" la vie au village. » [8 : 3, souligné par nous].

⁵⁹ Sénégalais de situation modeste, multipliant les démarches pour joindre les deux bouts et toujours désespérément à la recherche de la DG, la « dépense quotidienne » correspondant à l'alimentation. Le personnage a été rendu célèbre par les dessins de T.-T. Fons reproduits dans l'hebdomadaire satirique *Le Cafard libéré*.

8 - L'ajustement structurel : un projet politique autant qu'économique

Il convient de rappeler les grandes étapes qui caractérisent le cheminement du Sénégal vers une intégration dans l'économie mondialisée, avec ses règles du jeu libéral.

Pendant les années quatre-vingt, les programmes engagés entraînaient le pays dans une spirale déflationniste et les résultats positifs des PAS se faisaient attendre. Ceci n'a rien d'étonnant, car décideurs et hauts fonctionnaires sénégalais manquaient de conviction par rapport à des réformes dont le bien-fondé n'a quasiment jamais fait l'objet de discussions publiques, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale. Annonçant *nolens volens* ces réformes, ils se voyaient confier des tâches contradictoires : défendre « l'intérêt général » du Sénégal tout en essayant d'obtenir l'appui des bailleurs de fonds et mener à bien des politiques qui, en fin de compte, visaient l'affaiblissement de leur propre influence et qui mettaient en péril leurs situations de rente (BERG, 1992).

Le discours des bailleurs n'a fait qu'amplifier ces contradictions. Selon eux, si les résultats sont médiocres, c'est parce que les mesures prônées ne sont appliquées que partiellement (BANQUE MONDIALE, 1997 : 19). D'où des conditionnalités de plus en plus restrictives. Le constat suivant s'est avéré particulièrement pertinent :

« Conscients de leur relatif échec, les bailleurs de fonds sont tentés par une intervention de plus en plus contraignante dans la gestion politique et économique du pays, qui s'apparente à une recolonisation rampante ... »
(DURUFLE, 1988 : 84)

En effet, au début de la décennie quatre-vingt-dix, consciente du fait que des changements significatifs n'interviendraient qu'avec une pression extérieure forte, la Banque mondiale — tout comme d'autres bailleurs de fonds internationaux qui désormais coordonnent leurs interventions — commença à réduire ses prêts de manière drastique (KENNY, 1998). Pour écarter le risque de banqueroute de l'État, le président Diouf dut accepter de nouvelles réformes — dont la diminution des salaires de la fonction publique évoquée plus haut —, réformes suivies d'un nouvel afflux de financements extérieurs. De même, alors que, d'une part, le Franc CFA fit l'objet de spéculations à la baisse et 38 % de la monnaie en circulation avaient quitté le pays, et que d'autre part, le gouvernement français fut de plus en plus réticent à supporter un Franc CFA surévalué, les bailleurs imposèrent la dévaluation, mesure accompagnée, elle aussi, de nouvelles aides. Même scénario, enfin, en ce qui concerne l'aménagement du Code du travail, réforme imposée aux syndicats des travailleurs pour garantir la poursuite des programmes d'aide internationale.

Pour voir se dessiner une attitude plus coopérative de la part des responsables du pays et tout particulièrement des hauts fonctionnaires, il fallut attendre le milieu de la décennie quatre-vingt-dix. Depuis, les décideurs du Sénégal — dont certains connaissent les institutions de Bretton Woods de l'intérieur, pour y avoir occupé des postes de responsabilité — semblent se couler

parfaitement dans le moule de Washington. Qu'il s'agisse d'un assentiment purement formel ou d'une stratégie de survie créatrice de rentes — voire des deux —, cette situation est imputable à plusieurs facteurs. Tout d'abord, les bailleurs de fonds recourent plus que par le passé à l'expertise nationale et de nombreux consultants sénégalais — qui portent souvent une double casquette, celle du consultant et celle du fonctionnaire — se voient confier des études préalables à tel ou tel projet, ce qui est évidemment un gage précieux d'adhésion ultérieure. Ensuite, il apparaît qu'après avoir été dénigré et mis au ban en tant qu'acteur économique, l'État (au sens large) est de nouveau sollicité en sa qualité d'arbitre et de garant de la liberté d'entreprendre. Les nombreuses institutions chargées de missions médiatrices et accueillant en leur sein d'anciens hauts fonctionnaires, sont toutes dotées d'attributions importantes qui visent, d'une certaine manière, la réhabilitation de la fonction publique⁶⁰, ce qui est susceptible de revaloriser évidemment l'image du fonctionnaire. Par ailleurs, les réformes rencontrent de moins en moins de résistance pour des raisons proprement politiques : les leaders de l'ancienne opposition, notamment Me Wade, font désormais partie de l'équipe gouvernementale et les chefs spirituels des mourides comptent parmi les « clients » les plus fidèles du chef de l'État (Cf. KENNY, 1998 : 175). Enfin, certains résultats macro-économiques positifs, annoncés à grand renfort de média, sont désormais susceptibles de confirmer les dirigeants dans leur adhésion aux idées des banquiers internationaux.

Un large consensus autour de l'économie de marché se rencontre également chez les leaders des syndicats patronaux dont les discours traduisent ne serait-ce qu'une adhésion verbale à l'idée de l'État partenaire. Mansour Cama, président de la CPDS (Coordination patronale du Sénégal), nous en donne une illustration on ne peut plus emphatique :

« État du Sénégal et Secteur privé, il nous a fallu être deux pour découvrir la vérité, il nous a fallu être deux pour la comprendre. Il nous faut, aujourd'hui, être deux pour le dire, et nous pourrons, désormais, être deux pour en faire une réalité... »⁶¹

Parallèlement, la complexification des relations sociales et la nouvelle articulation entre bailleurs de fonds, l'État et la société civile donnent lieu à l'émergence de nouveaux métiers d'intermédiation. Les bailleurs consacrent une proportion de plus en plus grande à l'aide-projet, par opposition au soutien aux instances centrales. On mise donc davantage sur la décentralisation et la responsabilisation des agents locaux. Cette évolution a propulsé au premier rang de nouveaux interlocuteurs, des facilitateurs et consultants de toutes sortes, tous étroitement associés à des ONG et organisations d'aide. Les bailleurs de fonds,

⁶⁰ On peut en citer la Cellule d'appui à l'environnement de l'entreprise (CAEE), le Groupe de réflexion pour la compétitivité et la croissance (GRCC), la Fondation secteur privé (FSP), le Comité de réforme juridique (CRJ), etc.

⁶¹ Source : dossier sur la « Stratégie de développement du secteur privé », *Le Journal de l'Économie*, n° 159, 26.4.1999. Par « vérité », l'orateur entend le caractère indispensable des « ruptures nécessaires pour que l'État ... devienne le concepteur et l'agent de profondes réformes » et du « sevrage qui parachutait [le secteur privé] sur la ligne de front de la compétition ».

soucieux de distribuer des fonds selon des critères qui leur sont propres, s'appuient sur ces relais qui sont acquis à leurs idées. Pour les bailleurs, c'est parmi ces interlocuteurs privilégiés que se trouvent les leaders de demain. L'USAID en semble être conscient :

« ... l'Agence américaine prévoit de mettre l'accent dans son futur programme, "sur cette prochaine génération de dirigeants qui sont des partenaires généralement en dehors des postes traditionnels du pouvoir actuel". Selon l'Usaid, cette génération se retrouverait surtout "dans des Ong, des entreprises privées et parfois dans divers ministères". » (« Entre la crainte de l'intégrisme, la critique de l'élite sénégalaise et les piques contre la France : L'Usaid diagnostique le Sénégal », *Sud*, 25.4.97)

D'une manière générale, l'économie de marché est présentée comme le seul remède viable contre le marasme économique ambiant et les PAS comme seul moyen d'atteindre cet « idéal libéral », moyen tombant sous le bon sens et, par conséquent, politiquement neutre. Or, cette neutralité politique est d'autant plus contestable que les réformes prônées sont susceptibles de bouleverser jusqu'aux stratégies de développement du pays, celles qui concèdent à l'État un rôle de redistribution d'une part, celles qui privilégient la couverture des besoins du marché intérieur et qui ne sont pas orientées vers l'exportation d'autre part. La situation des secteurs de l'éducation et de la santé est imputable à cette vision, tout comme l'est celle de l'emploi. Devant les risques de contestation de la part des populations — qui attendent en vain les répercussions micro-économiques de ce que l'on présente comme des progrès macro-économiques — de nouveaux concepts se trouvent au cœur des derniers textes de la Banque mondiale : gouvernance, responsabilisation, transparence, participation⁶². Conformément à un « engineering politique » (CAMPBELL, 1998 : 2) qui ne dit pas son nom, ces concepts ne sont pas assimilés à des aspirations légitimes et souhaitables en tant que telles, mais considérés comme des moyens permettant l'avènement d'une économie performante à l'image de la Banque. En ce qui concerne le rôle de l'éducation et de la santé, le dernier rapport SAP (stratégie aide pays) est suffisamment explicite :

« Pour que le Sénégal soit en mesure d'affronter la concurrence, il est indispensable : a) qu'il puisse fournir une main-d'œuvre bien formée, compétitive et en bonne santé ; b) qu'il dispose d'une politique démographique plus efficace, axée sur les femmes, ... » (BANQUE MONDIALE, 1998 : 7)

Compte tenu de l'importance que prennent, aux yeux des bailleurs de fonds, les nouveaux interlocuteurs nationaux — et ceci au dépens de ceux qui sont *a priori* censés diriger le pays —, c'est l'articulation entre privé et public qui doit être interrogée. Il apparaît que le « moins d'État » imposé par les bailleurs de fonds et, finalement, accepté *nolens volens* par les autorités du pays, n'ait point

⁶² L'approche participative concerne bien entendu aussi l'élaboration de « la stratégie aide pays » (SAP). Ainsi, on peut lire : « ... un sociologue sénégalais a conduit une analyse socio-économique du pays qui a aidé dans l'élaboration de la stratégie » (BANQUE MONDIALE, 1998 : i), mais on cherchera en vain la référence en question.

donné lieu à la destruction de l'État, mais à la « continuation de sa formation ou de sa reconfiguration dans un contexte de multiplication des contraintes et aussi des opportunités internationales » (HIBOU, 1999 : 7). En cela, la perméabilité des frontières entre privé et public, phénomène connu dès l'époque précoloniale (DIOUF, 1999), ne fait que se perpétuer. Seul change le poids des acteurs respectifs. Alors que l'appareil d'État s'adapte à la nouvelle donne, de nouveaux acteurs privés prennent la parole, y compris dans des domaines éminemment politiques.

Il convient de terminer par un exemple de cette prise de parole, exemple qui montre l'importance de l'initiative privée par rapport aux NTIC qui éveillent tant d'espoirs. En mai 1999, la capitale du pays a vu naître une fondation, Sen@robase⁶³, dont l'ambition consiste à accélérer la divulgation des NTIC au Sénégal. Cette fondation privée, qui réunit des hommes d'affaires, des prestataires de services informatiques, des fonctionnaires internationaux ainsi que quelques hauts responsables sénégalais, semble prendre de court le Ministère de la communication qui, lui, communique encore par des moyens classiques, mais souvent aussi efficaces (ou inefficaces) que les outils électroniques, soit dit en passant ... La mission de Sen@robase est notamment de « contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de l'information et de la communication [...], à la valorisation du potentiel informationnel du Sénégal [...], à l'élaboration d'un environnement législatif et réglementaire approprié à la création et au développement des activités de télé-services [...] ». Tout un programme qui, à d'autres moments, eût incombé aux locataires du Building administratif, siège prestigieux de certains ministères sénégalais.

⁶³ Le site internet est en élaboration. Je remercie M. Amath Ba d'avoir bien voulu me communiquer les statuts de la fondation et de me tenir régulièrement informée de l'évolution de Sen@robase.

Documents écrits cités

- BANQUE MONDIALE, 1998. — *Sénégal. Stratégie*. s.l., avril, 24 p., annexes.
- BANQUE MONDIALE, 1997. — *Sénégal. Le défi de l'intégration internationale*. s.l., décembre, 112 p.
- BANQUE MONDIALE, 1995. — *Sénégal. Évaluation des conditions de vie*. Washington, Banque mondiale, 2 t., 79 p. + pag.mult.
- BANQUE MONDIALE, 1994. — *Rapport sur le développement dans le monde 1994 : Une infrastructure pour le développement*. Washington, Banque mondiale, 268 p.
- BAUMANN, Eveline, 1999. — « Société civile et micro-finance. Réflexions à partir d'exemples ouest-africains » in SERVET J.-M. (s-dir.), *Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 1999-2000*. Paris, Economica, pp. 291-304.
- BAUMANN, Eveline, 1998a. — « "15% ? Mais c'est trop cher !" Coût du crédit et représentation du temps en milieu populaire à Dakar », in SERVET J.-M., VALLAT D., (eds), *Exclusion et liens financiers. Rapport 1997*. Paris, Editions AEF/ Montchrestien, pp. 34-41.
- BAUMANN, Eveline, 1998b. — « L'ajustement structurel au service de la société civile ? Réflexions à partir d'exemples sénégalais » in GESCIVIA (éd.), 1998, GESCIVIA (éd.), 1998. — *Individualisations citadines et développement d'une société civile : Abidjan, Dakar*. Paris, Université de Paris I, IEDES, GESCIVIA (Groupe d'études sur la société civile dans les villes africaines), pp. 27-62 [Rapport de recherche pour le compte du Ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie].
- BAUMANN, Eveline, 1996. — « Les jeunes économistes de Dakar à la recherche de nouvelles rentes », in GESCIVIA, *Recherches sur l'individualisation et la citoyenneté dans les villes africaines, exemples d'Abidjan et Dakar*. Rapport intermédiaire, Paris, Université Paris I - Sorbonne, vol. 2, pp. 2-18 [Rapport destiné au Ministère de la Coopération].
- BERG, Elliot *et al.*, 1997. — *Sustaining Private Sector Development in Senegal : Strategic Considerations*. Bethesda, Maryland, DAI, juin, pag.mult. [Rapport USAID, Contrat PCE-0405-Q-00-5016-00].
- BERG, ELLIOT ASSOCIATES, 1992. — *Economic Policy Reform in Senegal in the 1980s*. Report Prepared for USAID/Dakar. Alexandria, 253 p., Annexes.
- BERTHELEMY, Jean-Claude *et al.* 1996. — *La croissance au Sénégal. Un pari perdu ?* Paris, OCDE, Centre de développement, 184 p.
- BIT (BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL), BCEAO (BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST), 1998. — *Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés 1996-1997*. *Sénégal*. Dakar, OIT, octobre, pag.mult.
- BIT (BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL), BCEAO (BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST), 1997. — *Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés 1994-1995*. UMOA. Dakar, OIT, 60 p. + annexes.

- CAMPBELL, Bonnie, 1998. — « "The rules of the game" ou la production de nouveaux cadres normatifs. A propos de "L'État dans un monde en mutation" », *Expertise collective "Comportement des ménages, dynamiques sociales et politiques publiques"*, 11-14 novembre, Abidjan, 23 p.
- CAMPBELL, Bonnie, [1997]. — « Quelques enjeux conceptuels, idéologiques et politiques autour de la notion de gouvernance » in IAD (Institut africain pour la démocratie), *Bonne gouvernance et développement en Afrique*, Dakar, Éditions "Démocraties africaines" (IAD), s.d., pp. 65-94.
- CELLULE D'APPUI A L'ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE (CAEE), 1997 — *Investir au Sénégal*, Dakar, CAAE, mai, 10 planches.
- CHARMES, Jacques, 1999. — « Le capital social : quelques conceptions et données empiriques tirées du contexte africain », *Séminaire sur l'Éthique du Développement*, Université de Versailles St.Quentin en Yvelines, Centre d'Économie et d'Éthique pour l'Environnement et le Développement (C3ED), 19/20 mars, 18 p.
- CHARMES, Jacques, [1996]. — « Le secteur informel en Afrique. Une croissance qui n'est pas forcément signe de marginalisation », s.d., 22 p., consulté sur Internet (www.Cybercable.tm.fr/~jarmah/public_html/). [publié dans la revue *Ensaio Fee*, Fundação de Economia e Estatística Siegfried Emanuel Heuser, Porte Alegre, Brésil].
- CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU SENEGAL (CNPS) / CONFEDERATION NATIONALE DES EMPLOYEURS DU SENEGAL (CNES), 1996. — *Environnement des entreprises industrielles de l'Union économique et monétaire ouest-africaine*. Dakar, Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar, 200 p.
- DIOUF, Babacar, 1996. — « Privatisation et cadres au Sénégal : la Société nouvelle de conserverie du Sénégal (SNCDS) », in CABANES (R.), LAUTIER (B.) (s-dir.), *Profils d'entreprises au Sud. Les politiques de gestion face aux cultures et aux statuts*. Paris, Karthala, pp. 43-62.
- DIOUF, Mamadou, 1999. — « Privatisations des économies et des États africains. Commentaires d'un historien », *Politique africaine*, n° 73, mars, pp. 16-23.
- DURUFLE, Gilles, 1994. — *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ?* Paris, Karthala, 222 p.
- DURUFLE, Gilles, 1988. — *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*. Paris, Karthala, 205 p.
- FALL, Babacar (s-dir.), 1997. — *Ajustement structurel et emploi au Sénégal*. Dakar, CODESRIA, 247 p.
- HIBOU, Béatrice, 1998. — « Banque mondiale : les méfaits du catéchisme économique. L'exemple de l'Afrique subsaharienne », *Esprit*, août-septembre, pp. 98-140.
- HIBOU, Béatrice, 1999. — « La "décharge", nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, n° 73, mars, pp. 6-15.
- KENNY, Charles, 1998. — « Senegal and the Entropy Theory of Development », *European Journal of Development Research*, vol. 10, n° 1, juin, pp. 160-188.
- LOSCH, Bruno, 1998. — « Les politiques publiques et les compromis sectoriels face à la mondialisation : normes internationales, rôle des firmes et projet national en Afrique », *Comportements des ménages, dynamiques sociales et politiques publiques. Expertise collective "Ménages et crise"*, Abidjan, 11-14 novembre, 21 p.
- Marchés tropicaux : Sénégal*. 1999. — Numéro hors série, avril, 48 p.

- MARFAING, Laurence ; SOW, Mariam, 1999. — *Les opérateurs économiques au Sénégal*. Paris, Karthala, 290 p.
- MARIE, Alain *et al.*, 1997. — *L'Afrique des individus*. Paris, Karthala, 438 p.
- MATTELART, Armand, 1998. — *La mondialisation de la communication*. Paris, PUF, Que sais-je ? n° 3181, 127 p.
- NDAO, Papa Ibrahima, [1996]. — *Étude sur les politiques de promotion de l'emploi au Sénégal. Rapport final*. Dakar, BIT, 2 vol., 84 + 84 p.
- PARTENAIRE, 1996. — *Actualisation recensement industriel. Rapport Provisoire*. Dakar, 26 p., annexes.
- SAMB, Codou ; LO, Alassane, [1998]. — *Manuel du créateur d'entreprise*. Dakar, Primature, Cellule d'appui à l'environnement des entreprises, s.d., 200 p.
- SENEGAL (REP. DU) / MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI, 1998. — *Plan d'Action pour l'Emploi*. Dakar, septembre, 76 p., annexes.
- SENEGAL (REP. DU) / MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN / DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE, 1997a. — *Enquête sénégalaise auprès des ménages. Mars 94 - mai 95. Rapport de synthèse*. Dakar, DPS, octobre, 178 p.
- SENEGAL (REP. DU) / MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN / DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE / PNUD, 1997b. — *Enquête sur la production et la consommation des entreprises du secteur informel en 1996 (Région urbaine de Dakar)*. Dakar, DPS, PNUD (Programme Cadre III), novembre, 42 p., annexes.
- SENEGAL (REP. DU), MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1995. — *Audit physique et comptable des fichiers des personnels de l'État. Rapport final provisoire*. Dakar, juillet, 198 p.
- SENEGAL (REP. DU) / MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN / DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE, 1993a. — *Enquête sur les priorités. Résultats préliminaires*. Dakar, DPS, février, 120 p.
- SENEGAL (REP. DU) / MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN / DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE, 1993b. — *Recensement général de la population et de l'habitat de 1988. Rapport national. Résultats définitifs*. Dakar, juin, 71 p.
- SENEGAL (REP. DU) / MINISTÈRE CHARGÉ DE LA MODERNISATION DE L'ÉTAT, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, 1993c. — *Enquête-test DASMO 1991. Note de synthèse*. Dakar, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Direction de la Planification, avril, 27 p. [Projet PNUD / ONUDES SEN / 87 / 010].
- SENEGAL (REP. DU) / MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN / DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE, 1991. — *Enquête emploi, sous-emploi, chômage en milieu urbain, avril-mai 1991, région de Dakar. Rapport définitif*, Dakar, 102 p.
- SENEGAL (REP. DU) / MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN / DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE, 1976. — *Recensement général de la population. Analyse des résultats nationaux*. Dakar, 101 p.
- VALETTE, Alain, 1994. — « Marché et ajustement structurel : Le mariage tumultueux d'un couple célèbre », *Cah. Sci. Hum.* 30 (1-2), pp. 77-89.
- WOLTON, Dominique, 1999. — *Internet et après ?* Paris, Flammarion, 240 p.

**Documents du quotidien *Le Soleil* consultés sur internet
(www.primature.sn/lesoleil)**

- [1] « Internet au Sénégal », 29.8.98, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 6 p.
- [2] « Matériels et logiciels informatiques : Le label Sénégal à l'épreuve des géants », 12.9.98, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 8 p.
- [3] « Marketing politique sur Internet au Sénégal », 26.9.98, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 6 p.
- [4] « CARI 98 : L'Afrique face aux enjeux informatiques », 3.10.98, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 7 p.
- [5] « Dakar, laboratoire de l'Université virtuelle », 14.11.98, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 6 p.
- [6] « Site internet : entre l'art et la technique », 31.10.98, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 6 p.
- [7] « L'État révolutionne sa communication », 28.11.98, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 8 p.
- [8] « Internet en milieu rural », 23.1.99, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 8 p.
- [9] « Centre SYFED-REFER : La bibliothèque virtuelle des chercheurs », 20.2.99, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 11 p.
- [10] « Les jeunes et les jeux virtuels », 6.3.99, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 6 p.
- [11] « Internet fait la fête », 20.3.99, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 9 p.
- [12] « Formation en communication. Les exigences de la société de l'information », 11.5.99, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 10 p.
- [13] « Lycées et collèges : L'internet, support pédagogique. Commerce électronique : quelle place pour le Sénégal ? », 22.5.99, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 6 p.
- [14] « MP3 : Piratage musical sur le Web : Les maisons de disques aux abois », 5.6.99, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 8 p.
- [15] « L'usage d'internet au quotidien. An 2000 au Sénégal : Le bogue dans le camp des techniciens », 19.6.99, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 6 p.
- [16] « Créations infographiques : quand le virtuel dépasse le réel », 3.7.99, *Le Soleil, Cahiers & Spéciaux*, 6 p.